57e ANNÉE — T. LII

N° 1205 — 7 août 1955



PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

LA DOCUMENTATION catholique

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : **975 frs** - 6 mois : **550 frs** - Étranger : 1 an : **1.050 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 45 frs pour l'année en cours. **60 frs** pour les numéros de l'année précédente. **80 frs** pour les numéros des années antérieures

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

Les techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine :

Presse — Radio — Cinéma — Télévision

XLIIe Session des Semaines Sociales de France

(Nancy, 19-24 juillet 1955)

Lettre pontificale à M. Charles Flory, président des Semaines Sociales de France

Le Saint-Père, dans la lettre qu'il a fait adresser au président des Semaines sociales de France pour la réunion de Nancy, presse les catholiques de tirer le meilleur parti des techniques modernes de diffusion pour le meilleur service de l'homme (1) :

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA
N° 355281

Du Vatican, 14 juillet 1955.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Semaines sociales de France, poursuivant d'année en année l'examen des grandes questions, économiques ou sociales, politiques ou culturelles, posées à la conscience contemporaine, n'ont jamais craint d'aborder de difficiles problèmes et de projeter sur eux, avec courage et sérénité, la lumière de la doctrine chrétienne. Cette année encore, le thème choisi, pour différent qu'il soit de ceux des précédentes sessions, ne le cède en rien en importance et en ampleur ; il est au surplus d'une évidente actualité. « Les techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine », ce seul titre de la Semaine sociale de Nancy évoque les plus belles espérances et les inquiétudes les plus justifiées, des perspectives de culture et d'union pour la famille humaine ou le spectre de l'asservissement des peuples et de l'avilissement des consciences.

Ce qu'on attend de cette Semaine sociale.

Sans entrer dans la discussion des problèmes particuliers de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision, l'enseignement s'étendra néanmoins à tous les aspects essentiels communs à ces différentes techniques et il constituera sans doute l'une des premières études d'ensemble réalisées par les catholiques français sur ce sujet. Je suis donc heureux, à la veille de ces assises lorraines, qui se tiendront sous la haute autorité de l'évêque de Nancy, de me faire l'interprète des vifs encouragements du Saint-Père et de ses vœux paternels pour le succès de la session.

L'Eglise engage les catholiques à développer les techniques modernes de diffusion et les avise des désordres qu'elles peuvent engendrer.

Ce bienveillant intérêt de Sa Sainteté pour vos travaux ne saurait d'ailleurs étonner ceux qui savent avec quelle attention elle suit la rapide évolution des techniques de diffusion. On se souvient entre autres du magistral discours que le Souverain Pontife adressait durant l'Année sainte aux journalistes catholiques sur la notion chrétienne d'opinion

(1) Les sous-titres et les notes sont de *la D. C.* — La Lettre a paru dans *l'Osservatore Romano* du 22 juillet 1955, sous le titre *Voti e norme del Sommo Pontefice per la XLII Settimana Sociale di Francia.*

publique (1), ainsi que des directives qu'il faisait parvenir naguère au Congrès international de la presse catholique à Paris (2). En maintes occasions, il a rappelé au clergé et à l'Action catholique, aux parents et à la jeunesse, les devoirs qui leur incombent vis-à-vis du cinéma, et hier encore un important discours confirmait cette préoccupation, tout en dégageant de façon positive les premières normes du film idéal. Enfin, en 1954, Sa Sainteté, qui use elle-même de la radio, et désormais de la télévision pour communiquer avec ses fils lointains, entretenait de cette dernière l'épiscopat italien en des termes nuancés, mais fermes (3). Ainsi le Chef de l'Eglise, à l'écoute de tous les progrès de la science en ces domaines comme en tant d'autres, a parlé avec clarté et avec force ; il a engagé les catholiques à participer activement au développement de ces techniques de diffusion, comme aussi à les garder des désordres qu'elle peuvent engendrer. Les maîtres de la Semaine de Nancy aimeront à se faire l'écho de ces enseignements pontificaux.

Caractère positif de l'enseignement de l'Eglise touchant les techniques modernes.

Que ces instruments toujours plus perfectionnés d'information, de distraction, de culture ou de propagande puissent être utilisés pour le meilleur ou pour le pire, la constatation en a été faite souvent, et il semble inutile d'y revenir ici. Les rapides et prodigieuses découvertes de la science, qui sont à l'origine de ces techniques, sont bonnes en soi ; elles sont à la louange du Créateur. Si entre les mains de l'homme elles peuvent favoriser la diffusion du vrai, du beau et du bien, ou être, au contraire, des moyens de corruption individuelle ou collective, le progrès scientifique n'en demeure pas moins valable en lui-même. Loin de le rejeter, l'Eglise y applaudit volontiers ; elle enseigne à ses fils à en bien user pour eux-mêmes et les invite à développer les merveilleuses possibilités ainsi offertes au rayonnement de la parole de Dieu et mises au service de la communauté humaine.

La technique de la diffusion ne doit pas prendre une emprise démesurée sur la personne humaine, encore moins être une menace pour l'autonomie spirituelle de l'homme.

Toutefois — et sans méconnaître cet aspect positif, — force est bien de constater que le développement des techniques de diffusion au XXe siècle a posé un problème nouveau et sans doute plus grave. Ce n'est plus seulement celui de l'emploi, bon ou mauvais, que l'homme et la société peuvent faire de ces puissants moyens d'action mis à leur disposition ; c'est celui de l'emprise démesurée que l'instrument, échappant au contrôle de son auteur, tend à prendre aujourd'hui sur la personne humaine. Plus périlleuse encore que le progrès du machinisme au siècle dernier, dont on a pu dire pourtant qu'il ennoblissait la matière aux dépens de l'ouvrier, l'irruption, dans notre société, des modernes techniques de diffusion menace l'homme dans son autonomie spirituelle. Par la pression d'une information dirigée, par la séduction de l'image, par l'obsession de la propagande, voici désormais que l'action conjuguée de la presse, de la radio, du cinéma ou de la télévision parvient à façonner à son insu la conscience de l'individu : elle envahit peu à peu son univers mental et détermine des comportements qui se croient spontanés. La vie courante offre, hélas ! d'innombrables exemples de ce péril : il pèse sur la jeunesse si influençable, il pénètre jusqu'au fond des campagnes et l'élite intellectuelle, mieux armée pourtant, n'échappe point à son atteinte.

Dans un de ses messages de Noël, le Saint-Père dénonçait « l'esprit technique » qui ruine la personne dans son intériorité, restreint la libre expansion de son intelligence et réduit la société où il règne à une foule incolore et inconsistante (cf. Radiomessage de Noël 1953) (1). A combien plus forte raison, les débordements de la technicité sont-ils dangereux s'ils viennent à corrompre l'art de la diffusion de la pensée, atteignant par là profondément la psychologie individuelle et sociale. Des observateurs avertis ont pu voir, dans ce phénomène, les symptômes d'un renouvellement des rapports humains et des formes traditionnelles de civilisation.

Aussi le Saint-Père vous invite-t-il à porter résolument votre enseignement à ce niveau de réflexion, pour rechercher avec lucidité quelle sera l'attitude de l'homme en face de cette croissante emprise des techniques de diffusion. Comment l'homme sortira-t-il victorieux de cette crise de la civilisation contemporaine ?

La tâche des catholiques. La moralité des techniques dépend de la façon dont elles traitent l'homme.

La première tâche des catholiques à cet égard est de rappeler qu'il existe des règles morales de la diffusion, et de les faire prévaloir. Sa Sainteté mettait naguère en garde contre une prétention des sciences et des arts à s'émanciper de la morale au nom d'une autonomie de leurs méthodes, et elle insistait « sur le principe que l'ordre voulu par Dieu embrasse la vie entière, sans excepter la vie publique dans toutes ses manifestations ». (Radiomessage du 23 mars 1952. *A. A. S.*, t. XLIV, p. 277.) (2) Les techniques de diffusion n'échappent pas à cette loi. Et leur moralité ne réside pas seulement dans la valeur, vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, de ce qui est transmis — encore que ce soit essentiel ; — elle porte aussi sur le mode de la diffusion, c'est-à-dire sur la façon dont on traite l'homme auquel on s'adresse. Ce point est aujourd'hui capital.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1064 (12. 3. 1950), col. 321 et s.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1176 (27. 6. 1954), col. 769 et s.
(3) Cf. *D. C.*, n° 1165 (24. 1. 1954), col. 65 et s.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1164 (10. 1. 1954), col. 1 et s.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1119 (20. 4. 1952), col. 455.

Elles doivent servir l'homme et non l'asservir...

Ce n'est pas sans raison que, dans son analyse des caractères du film idéal, Sa Sainteté a cité en premier lieu le respect de l'homme et du plein exercice de toutes ses facultés, déclarant même que le cinéma devait tendre à « renforcer et élever l'homme dans la conscience de sa dignité ». (Discours du 24 juin 1955.) (1) Or, n'est-ce pas manquer à ce respect que d'user des divers moyens de propagande dont on dispose pour violenter une conscience peu formée, lui imposer un jugement tout fait, aviver en elle des passions malsaines, abuser de sa confiance par une présentation erronée ou tendancieuse des faits ? Les millions de lecteurs ou d'auditeurs qui, chaque matin, jugent des événements par leur journal quotidien ou le communiqué de leur poste de radio, sont-ils assurés qu'on respecte en eux, mieux encore qu'on éduque le libre exercice de leur jugement personnel ? Pour être morale, une technique de diffusion doit se proposer de servir l'homme, non de l'asservir.

Libérer la profession de ses servitudes néfastes pour l'assainir.

Il ne faut d'ailleurs pas méconnaître les circonstances qui, dans la vie professionnelle, font aujourd'hui obstacle à la pleine moralité de la diffusion. Les difficultés propres au métier lui-même sont aggravées par des sujétions financières parfois fort lourdes, une dépendance astreignante à l'égard d'agences de presse dont l'objectivité n'est pas garantie, le poids d'une concurrence souvent sans scrupule, et aussi, il faut bien le dire, la pression des impatiences et des exigences d'un public difficile à satisfaire. De telles conditions de travail offrent un large champ à l'apostolat coordonné des catholiques, en vue d'assainir l'exercice de ces professions, de les libérer autant que possible de servitudes néfastes et d'orienter toutes les ressources de la technique vers un authentique service de l'humanité.

Responsabilité des pouvoirs publics.

De cette moralité, toutefois, les pouvoirs publics portent pour une part la responsabilité. « Si le patrimoine civil et moral du peuple et des familles doit être protégé de manière efficace, disait le Saint-Père, il est plus juste que l'autorité publique intervienne comme il se doit pour empêcher ou freiner les influences les plus dangereuses. » (Discours du 24 juin 1955.) (2) Dans son ordre, l'Eglise exerce ce droit par les censures qu'elle se réserve de porter, comme aussi par les avertissements qu'elle adresse grâce aux cotations morales de films établies par les Commissions mandatées à cet effet. Mais, de son côté, le pouvoir civil ne fait qu'exercer sa fonction de promouvoir le bien commun quand, tout en favorisant une légitime liberté de la presse, il contient les excès de ceux qui vont jusqu'à se servir de ces armes que sont le journal, la radio, le cinéma ou la télévision pour attenter à la moralité publique, propager de dangereuses erreurs, répandre la calomnie, diffamer les personnes ou exacerber les passions populaires.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1203 (10. 7. 1955), col. 841.
(2) *Ibid.*, col. 839.

Ecartant la prépondérance indue d'intérêts particuliers, le gouvernement doit, le premier, donner l'exemple du respect de l'opinion.

Au surplus, les rapides progrès des techniques de diffusion ont, dans la vie sociale, de telles conséquences qu'il semble aujourd'hui devenu nécessaire d'évoquer la question au plan institutionnel et de s'interroger sur la législation la mieux adaptée à l'ampleur des problèmes nouvellement posés. Les principes de la doctrine sociale catholique traceront là encore la voie entre une concentration des moyens de diffusion dans les mains exclusives de l'Etat et un régime qui permettrait une prépondérance indue de certains groupes d'intérêts particuliers. L'expérience a révélé les désordres qu'entraînent d'inadmissibles pressions parfois exercées par ces derniers. Mais, à l'inverse, combien de gouvernements connaissent la tentation d'abuser de leur autorité, directe ou indirecte, sur les moyens de diffusion pour peser sur l'opinion publique, la susciter, l'orienter à leur gré ! Sans vouloir parler de ces inqualifiables « viols des foules », propres aux régimes totalitaires, il reste que le responsable du bien commun doit, le premier, donner l'exemple du respect de l'opinion : qu'il l'éclaire sans la forcer, qu'il la préserve sans l'étouffer, qu'il l'écoute sans en être l'esclave ; en un mot, qu'il favorise son éducation progressive.

Nécessité d'une saine opinion publique.

C'est, qu'en effet, la plus sûre défense de l'homme contre l'emprise des techniques de diffusion, ou mieux, sa meilleure collaboration au progrès de ces techniques, réside dans une saine éducation de l'opinion publique. Dans un discours qui eut un grand retentissement, le Saint-Père, après avoir dénoncé comme une maladie sociale l'absence d'opinion publique dans un pays, exhortait les journalistes catholiques à travailler au renouveau de celle-ci, en sorte, disait-il, de rendre aux hommes « leur juste droit à leur propre jugement, à leurs propres convictions ». (Discours du 17 février 1950, *A. A. S.*, t. XLII, p. 256.) (1)

Maintenir l'équilibre entre la puissance des techniques et la capacité de réaction personnelle du citoyen.

Tandis qu'entraînés par leur pente naturelle, presse, cinéma, radio, télévision, tendraient à favoriser les réactions de masse et à réduire l'opinion publique à un conformisme aveugle et docile de pensée et de jugement, il est au contraire possible — et, par consé-

(1) Cf. *D. C.*, n° 1064 (12. 3. 1950), col. 327.

quent, il faut — qu'entre les mains d'hommes conscients de leurs graves responsabilités, ces moyens de diffusion deviennent les instruments d'une saine formation de la personnalité du lecteur, de l'auditeur ou du spectateur. Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir de la société moderne, la stabilité de sa vie intérieure dépendent pour une large part du maintien de l'équilibre entre la puissance des techniques de diffusion et la capacité de réaction personnelle des citoyens. Dieu veuille que ceux-ci soient, en grand nombre, tels que les souhaitait le Saint-Père, « des hommes qui, à la lumière des principes centraux de la vie, à la lumière de leurs fortes convictions, sachent contempler Dieu, le monde et tous les événements grands ou petits qui s'y succèdent », des hommes qui édifient « pierre par pierre la paroi solide sur laquelle la voix de ces événements venant frapper se réfléchirait en un écho spontané ». (*Ibid.*, p. 252.) (1)

Importance de la formation du sens critique des jeunes.

C'est là une tâche qui doit retenir l'attention des catholiques militants, en union avec tous les hommes de bonne volonté qui sentent l'urgence de cette sauvegarde des valeurs personnelles dans la société contemporaine. Le Saint-Père sait tous les efforts déjà accomplis en ce sens dans votre patrie et il les encourage volontiers. Mais comme toute œuvre d'éducation, c'est dès la jeunesse qu'il faut l'entreprendre. Il est important de nos jours que l'on forme avec soin le sens critique des jeunes, à l'âge où ils s'ouvrent à la vie civique et sociale. Non, certes, pour flatter un goût de la critique auquel cet âge n'est que trop enclin, ni pour favoriser son esprit d'indépendance, mais bien pour enseigner à vivre et à penser en homme dans un monde où les moyens de diffusion des nouvelles et des idées ont acquis une force de persuasion si contraignante. Savoir lire un journal, juger un film, critiquer un spectacle, savoir, en un mot, garder la maîtrise de son jugement et de ses sentiments contre tout ce qui tend à dépersonnaliser l'homme est devenu une exigence de notre temps. Parents et éducateurs auront donc le souci de protéger la génération montante contre les nouveaux mythes qui risquent de la séduire ; ils serviront par là même efficacement l'avenir de la société.

(1) *Ibid.*, col. 323.

⁂

Ces diverses considérations soulignent assez l'intérêt de la Semaine sociale. Sa Sainteté ne doute pas de l'accueil attentif qui sera réservé à l'enseignement de votre corps professoral et elle s'est également réjouie d'apprendre l'active présence à Nancy des organismes qualifiés de l'Action catholique. Sur tous, elle invoque une large effusion de grâces et, en gage de sa bienveillance pour votre si méritante institution, elle vous accorde de grand cœur une paternelle Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon religieux dévouement.

A. DELL' ACQUA, *subst.*

Vers de nouvelles formes de civilisation

LEÇON INAUGURALE DE M. CHARLES FLORY

Ma première parole sera pour remercier S. Exc. Mgr l'évêque de Nancy de l'accueil empressé et si chaleureux qu'il a fait à notre désir de tenir cette Semaine sociale dans sa ville épiscopale.

L'appel de Nancy.

Ce désir s'explique, sans doute, par cette alternance coutumière qui, après une session dans l'Ouest, nous entraîne tout naturellement vers l'Est. Mais après vingt-huit ans — la dernière Semaine sociale de Nancy remonte, en effet, à 1927, — comment n'être pas attiré par le cadre prestigieux et l'atmosphère stimulante de cette cité ? Capitale d'une province dont Barrès a pu dire qu'elle était chargée « de la plus incontestable noblesse historique », elle n'est pas moins riche en énergie audacieuse qu'en solides traditions. Au lieu d'émigrer au fur et à mesure de la modernisation des campagnes, sa race paysanne, tout en accroissant considérablement son rendement agricole, a fait de la région un des bassins industriels les plus actifs de France. Ce modèle d'un régionalisme vivant n'est pas pour nous surprendre de la part d'un pays où naquit, il y a trois quarts de siècle, un courant de décentralisation connu sous le nom d'école de Nancy et qui trouve une étonnante consécration dans l'actuel programme d'aménagement du territoire.

L'exemple de cette ville n'est pas moins précieux sur le plan de la culture intellectuelle. Nancy serait, d'après la statistique, le centre universitaire français le plus important après Paris. A ses Facultés traditionnelles, qui ont dû leur essor à l'émigration alsacienne de 1871, Nancy a peu à peu ajouté cette couronne de grandes écoles et d'instituts, nés de la vie même du pays et qui attirent une jeunesse de plus en plus nombreuse de la France et de l'étranger. De ces créations, je ne citerai que la dernière en date : le « Centre européen universitaire » témoigne à quel point cette Marche de l'Est, si fidèle aux traditions patriotiques et militaires, est courageusement tournée vers les solutions de l'avenir.

Dans l'ordre spirituel, enfin, le même contraste se retrouve entre sa religion si solide-

ment traditionnelle et les initiatives hardies de son pasteur. Telle cette grande Mission où, après deux années d'une préparation minutieuse, une centaine de prêtres et de religieux ont engagé une ardente campagne d'apostolat, que tout le pays a suivie avec un intérêt passionné. Dans le reportage qu'il donnait de cet événement à *la France catholique* (1), Jean de Fabrègues parlait du dialogue pathétique, engagé dans cette « ville d'assimilation », entre la civilisation traditionnelle et le monde qui naît. N'est-ce point le thème de notre session ? Et pour nous qui attachons un si grand prix à la concordance du sujet et du cadre, pouvions-nous trouver mieux, pour l'étude des problèmes sociaux posés par les techniques de diffusion, que cette capitale où s'est opérée l'harmonieuse synthèse entre un urbanisme qui marque l'apogée d'une civilisation et une activité économique ouverte à tous les progrès de la science ?

Un sujet neuf.

Le sujet de cette Semaine a généralement suscité un vif intérêt. Il a provoqué aussi quelques déceptions. Il nous éloigne sans doute des rapports entre employeurs et employés et des conditions de vie d'un prolétariat dont les souffrances ont engendré, par réaction, le mouvement catholique social auquel nous sommes fiers d'appartenir. Non pas que ces problèmes aient perdu de leur actualité. Ils se posent toujours de façon aiguë, encore que d'importants résultats aient été obtenus ou soient actuellement en vue, comme l'a noté S. S. Pie XII dans une récente allocution. Mais, dans ces temps troublés, d'autres problèmes concernent aussi les sociologues. Et nous manquerions à l'esprit même de notre Institution si, par fidélité aux questions qui nous ont d'abord sollicités, nous voulions en ignorer de nouvelles qui s'imposent tout aussi impérieusement à notre attention.

Après tous les bouleversements provoqués par la révolution industrielle et par le choc de deux guerres mondiales, la prise de conscience de réalités nouvelles apparaît comme la condition première d'une action efficace et de nouveaux progrès. Etablir cet inventaire a été notre principal souci depuis la Libération. L'histoire nous enseigne qu'il est des époques où le changement des mœurs et des institutions s'opère à un rythme infiniment plus rapide qu'à l'ordinaire. Qui pourrait contester, disions-nous à la Semaine sociale de Paris, que nous sommes dans une de ces périodes de mutation entre deux types de sociétés et que cette crise de civilisation comporte, de notre part, un effort exceptionnel d'analyse sociologique et d'adaptation intellectuelle ?

Or, parmi les découvertes scientifiques qui ont le plus bouleversé les conditions de vie, il n'en est pas, pensons-nous, dont les conséquences sociales soient plus graves que celles qui concernent les techniques de diffusion.

(1) Nos des 15 et 22 octobre 1954.

— Prendre la mesure de ce phénomène capital,

— en discerner les risques pour notre civilisation,

— mieux comprendre aussi le potentiel d'enrichissement et d'épanouissement humain qu'il nous offre si nous savons en tirer parti,

n'y a-t-il pas là matière à une importante session, dont nous espérons qu'elle suscitera d'utiles réflexions... et peut-être quelques vocations ?

I

Le quatrième pouvoir

Une première révolution s'était accomplie, il y a quatre cents ans, à la suite de la découverte de l'imprimerie. « Jusqu'alors, a pu écrire Voltaire, un livre était plus rare et plus cher que les pierres précieuses. » Consulter un manuscrit ou le faire recopier était réservé à quelques privilégiés, moines érudits ou princes orgueilleux de leur librairie. En mettant à la disposition des lettrés les textes sacrés et les trésors de l'antiquité, l'imprimerie allait provoquer un magnifique essor de la vie intellectuelle. La Renaissance, l'humanisme classique, le siècle des lumières ont marqué les étapes principales d'une civilisation, dont la base était essentiellement le livre. Montrer tout ce que lui doivent l'intelligence et la culture n'est pas notre propos (1). Observons seulement que ces bienfaits demeuraient limités à une élite encore restreinte.

Le développement des communications et le perfectionnement des techniques de reproduction allaient briser ce cadre étroit. Après le livre, la revue périodique, la presse d'information, les magazines sont venus étendre de plus en plus le champ de divulgation des idées et des nouvelles. Le pas décisif fut franchi le jour où Emile de Girardin fonda le journal à bon marché. La littérature s'y intéressa aussitôt ; c'est le moment où les romans d'Alexandre Dumas ou de Victor Hugo, publiés en feuilletons, faisaient doubler et tripler les tirages. La politique aussi, bien entendu : dans cet élargissement du public, *Sa Majesté la Presse* (2) trouvait à la fois sa base financière et sa puissance sur l'opinion. A la fin du siècle dernier, elle méritait vraiment son appellation de IVe pouvoir.

Depuis lors, elle s'est de plus en plus industrialisée. Un grand quotidien constitue aujourd'hui une énorme entreprise, par le personnel d'administrateurs, de rédacteurs, d'imprimeurs, de distributeurs qu'il emploie, comme par la masse des investissements qu'il exige : 1 200 millions au minimum d'après une récente évaluation. Il demande l'essentiel de ses ressources à la publicité qui, bien entendu, est fonction de son tirage. Il y a loin de ce journal tout en illustrations et en titres percutants à l'ancienne presse d'opinion. Les techniques de présentation et de diffusion

(1) Cf. le tome XVIII de l'*Encyclopédie française*, consacré à « La civilisation écrite ».

(2) STÉPHANE LAUZANNE, *Sa Majesté la Presse*. Arthème Fayard, 1925.

ont été complètement renouvelées et se renouvellent sans cesse. Cela ne veut pas dire que son influence ait proportionnellement augmenté, ni qu'elle soit plus libre (1). Si le développement culturel se trouvait autrefois limité par la rareté des manuscrits, il risque d'être étouffé aujourd'hui par la masse énorme et sans cesse croissante que représente l'imprimé sous toutes ses formes. On se demande surtout si la forme scripturaire de communication de la pensée n'est pas définitivement dépassée et si une révolution nouvelle, plus importante encore que celle de l'imprimerie, ne va pas résulter des techniques modernes de l'image et du son.

Le septième art.

Par sa puissance d'attraction, le cinéma est devenu un fait social de premier ordre. Il touche un immense public, dont on enregistre, de par le monde, 13 milliards d'entrées annuelles dans les salles de projection (2). L' « image mouvante » est le plus attrayant, le plus efficace aussi des modes de récit. Si l'on y ajoute l'isolement de l'obscurité, le confort inclinant à la passivité réceptive, l'incantation musicale, nous comprendrons que le cinéma dispose d'une puissance de conviction et d'évocation qui n'a encore jamais été atteinte dans l'histoire des arts.

Grâce à la perfection technique à laquelle il est parvenu dans la prise de vue, le montage, la sonorisation, le cinéma permet cette transfiguration de la réalité et cette « pénétration de plus en plus intime dans le secret de l'âme humaine » (3), qui sont les caractéristiques de l'œuvre d'art avec tout ce qu'elle comporte de connaissance, de stimulation et d'anticipation. Il est des impressions, des sentiments, des représentations que le cinéma est seul à pouvoir exprimer, qu'il a exprimés déjà dans quelques œuvres de génie et qui lui méritent bien cette qualification de septième art qu'on lui a reconnu (4).

Merveilleux élément de distraction, il peut être aussi un remarquable instrument de culture. Le public apprend beaucoup de choses au cinéma. Alberto Consiglio prétendait déjà, en 1947, que les neuf dixièmes des connaissances d'un ouvrier ou d'un paysan de notre temps proviennent des films qu'ils ont pu voir (5). Que de choses nous y avons nous-même apprises ou précisées en les situant, grâce notamment à d'admirables documentaires d'ordre géographique ou scientifique ! Nul doute que la majorité des hommes leur doive aujourd'hui l'essentiel des représentations et des jugements qu'ils se font sur les événements historiques, sur les civilisations étrangères, sur les différents milieux sociaux et même sur certains problèmes d'actualité. Ainsi, en captivant l'attention des foules, le cinéma devenait-il un outil particulièrement efficace d'influence, de propagande, ou même selon l'expression de Staline, « d'agitation des masses ».

Tentation sérieuse pour les gouvernements. Mais lorsque l'industrie cinématographique échappe à leur emprise, elle est, de par les capitaux qu'elle exige, une redoutable aventure financière. Ni la qualité du scénario, ni la notoriété des vedettes, ni le talent du metteur en scène ne donnent la complète garantie du succès et l'accueil du public ne sera connu qu'après que les risques auront été pris. Autre tentation, pour les producteurs, cette fois, opérant sur des bases strictement commerciales. Car la recherche du maximum de spectateurs porte en elle la médiocrité et la routine (1).

Une « apprentie sorcière ».

Le succès de la radiodiffusion, cette apprentie sorcière, comme l'appelle M. Wladimir Porché, a été plus rapide encore, si l'on songe que les premières installations datent de trente ans à peine. Sans doute son message, parce que moins concret, est-il moins captivant que l'écran. Quelle est la part des émissions effectivement suivies par des auditeurs à l'écoute, comparée à celles qui, au milieu de nos occupations quotidiennes, de nos conversations familiales ou de nos courses en voiture ne sont qu'un fond sonore devenu, lui aussi, un véritable besoin pour la plupart de nos contemporains ? Quoi qu'il en soit, la présence d'un poste dans la familiarité du foyer, les possibilités de diversions et l'instantanéité des nouvelles qu'il procure, la facilité de prendre toutes émissions françaises et étrangères en font aussi un prodigieux élément d'information et de formation. Si la radio n'est pas un art — ce qui se discute encore, — elle est une incomparable « institution socio-culturelle ».

Nous donnerons une idée de son importance en précisant que 50 pour 100 des familles françaises possèdent un poste récepteur et qu'elles l'écoutent en moyenne six heures par jour. Ces chiffres soulignent l'immense responsabilité de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent d'émissions radiophoniques. L'importance de l'infrastructure et l'énormité des budgets, compte tenu des disponibilités privées en France, ont d'abord fait de la radio un organisme d'Etat, animé d'ailleurs par un esprit libéral et un sens de sa mission culturelle auxquels il est juste de rendre hommage. Ses diffusions intéressent, en effet, au même titre que l'information, le théâtre dramatique et les œuvres littéraires, la science et les arts, la musique du passé et celle d'aujourd'hui. Par les droits d'auteurs qu'elle distribue, par les compositeurs auxquels elle passe commande, par les grands orchestres qu'elle entretient, la radio d'Etat apparaît, de surcroît, comme le mécène des temps modernes, remplaçant dans ce rôle monarques et princes d'autrefois.

---

(1) Cf. *La Chronique sociale de France :* « La presse reine esclave », n° septembre-octobre 1950.
(2) Chiffre donné par WARLOMONT : *Face aux deux écrans.* Casterman, 1954.
(3) PIE XI, *Vigilanti Cura.*
(4) Cf. HENRI AGEL, *Le cinéma.* Casterman, 1954.
(5) C. t. par WARLOMONT, *op. cit.*

(1) Cf. *La Chronique sociale de France,* n° 4-5. 1954 « Le cinéma dans le monde moderne ».

Mais profitant du réseau existant d'auditeurs, une radiodiffusion commerciale a pu s'installer à la périphérie du pays — Luxembourg, Sarre, Monaco, Andorre. Elle trouve sur le marché publicitaire les ressources dont elle a besoin pour ses émissions, qui concurrencent sur les ondes celles de la Radio d'Etat. Ce phénomène est d'ailleurs en train de se renouveler pour la Télévision, non sans quelques remous politiques.

Le brusque essor de la télévision.

Dernière venue, la Télévision, elle, n'a guère qu'un lustre ! Or, à peine un réseau est-il installé que les amateurs se multiplient dans toutes les couches de la population et pas seulement parmi les plus fortunées. C'est qu'elle cumule à la fois les avantages de la radio et ceux du cinéma. Grâce à elle, un spectateur assiste, sans quitter son fauteuil, aux spectacles et aux manifestations les plus divers ; il était au couronnement de la reine d'Angleterre ; il était au Vatican le jour de la Pentecôte ; il était à Colombes au dernier match de football. Il a acquis un don d'ubiquité qui le fait participer de plus en plus largement à la vie nationale et internationale. Ainsi, à l'heure où nous étions portés à croire que toute notre civilisation était axée sur le collectif — logement, transports, réjouissances, etc., — voilà qu'un spectacle complet, porté à domicile, vient renouveler le sens du plaisir individuel et de la vie décentralisée.

Sans doute la télévision n'a-t-elle pas la même faculté d'envoûtement que le cinéma : le va-et-vient de l'appartement, les bruits de la rue ne permettent pas cette qualité d'attention du spectateur isolé de la vie et plongé dans l'obscurité. Aussi s'accommode-t-elle mal des émissions prolongées. Et il est trop tôt pour présager s'il s'en dégagera un art nouveau. Mais ce qui est dès à présent certain, c'est que son écran apporte à la culture qu'il dispense un support concret que n'offre pas la radiodiffusion. C'est que ses informations prennent elles-mêmes un tour vivant et personnel qui peut influencer grandement la vie publique. Grâce à la télévision, les Français ont assisté à l'élection du président Coty, à Versailles, et le prestige du Parlement ne s'en est pas trouvé grandi. On sait l'usage qu'en a fait aux Etats-Unis le vice-président Nixon, pour sauver sa candidature, et M. Mac Carthy pour animer une campagne contre le secrétaire d'Etat à la guerre. Nous retrouvons avec elle, de façon inattendue, une ébauche des méthodes de démocratie directe que pratiquaient les petites Républiques de l'antiquité.

II

Les transformations psychologiques en cours

Voilà bien une révolution, certes, et dont il est difficile de mesurer les conséquences. On sait quelle place les techniques de diffusion tiennent d'ores et déjà dans la vie de nos contemporains : elles répondent à des besoins sociaux, désormais incoercibles, éveillés jusqu'au fond des campagnes et chez les peuples les moins évolués. Ce qu'on voit moins, c'est l'ampleur des transformations psychologiques qu'elles entraînent, notamment chez les jeunes dont elles modèlent les comportements. L'orientation des goûts et des achats, les mouvements de la mode, les relations sentimentales, les rapports de famille, tout est plus ou moins conditionné par elles désormais. La vie publique y est intéressée autant que la vie privée. Nous assistons, sans nous en rendre suffisamment compte, au passage d'un type de culture à un autre, à l'éclosion de nouvelles formes de civilisation.

Les dangers que présentent ces modes d'expression sont, hélas ! proportionnés à leur puissance. D'autant que, comme toutes les inventions humaines, ils peuvent servir pour le meilleur et pour le pire. Et nous buttons aussitôt sur le problème qui nous hantera durant toute cette Semaine : merveilleux instrument de culture et d'information, mais aussi de progagande, les techniques de diffusion constituent un pouvoir dont la conquête sollicite inéluctablement ceux qui ont pour vocation, pour ambition ou pour métier de convaincre leurs semblables.

Si elles sont entre les mains des autorités publiques, comment celles-ci n'auraient-elles pas la tentation de les exploiter, fût-ce en excitant les passions ou en déformant la vérité, pour consolider leur emprise et assurer le succès de leur politique ? Nous avons vu monter la houle nationale-socialiste à mesure que les doctrines raciales et impérialistes étaient distillées au peuple allemand par la presse, le cinéma et la radio : nous savons par une douloureuse expérience que le « viol des foules » n'est pas une vue de l'esprit.

Mais en revanche, si l'on abandonne sans contrôle au secteur commercial, c'est-à-dire à l'appât du gain, des entreprises aussi considérables et dont l'influence est aussi déterminante sur les modes de penser et d'agir, sur le style de vie des hommes, n'est-ce pas livrer les âmes et l'avenir de la société à des rivalités d'intérêts, à la volonté de puissance de groupes économiques ou politiques qui ne sont pas toujours exempts de dangereuses attaches étrangères ?

Dangers moraux.

Ces risques sont particulièrement graves dans l'ordre de la moralité. Soucieuses d'accroître une clientèle dont dépend leur équilibre financier, les entreprises commerciales sont asservies aux désirs de la masse : de là à faire appel aux bas instincts en excitant les passions malsaines, il n'y a qu'un pas trop souvent franchi. Il serait aisé de rappeler quelques-uns des abus auxquels ont donné lieu la presse et le cinéma. Et combien nous sommes mal armés pour lutter contre les publications pornographiques et les films licencieux : un récent exemple nous en a été donné par la querelle du *Blé en herbe*. Pourtant l'Eglise, dont la sollicitude est toujours en

éveil — *vigilanti cura,* — n'a pas manqué d'intervenir avec une ferme énergie. On se rappelle en quelles circonstances. Emus du pernicieux effet du cinéma sur la population américaine, les évêques des Etats-Unis avaient eu la pensée de fonder une « Ligue de la décence », afin d'amener les producteurs, menacés de perdre une partie de leur clientèle, à éliminer tout ce qui serait condamnable au point de vue moral et religieux. Par l'importante Encyclique du 29 juin 1936, le Pape Pie XI félicita l'épiscopat américain de son initiative, dont il recommanda la généralisation. La France avait d'ailleurs pris les devants en créant, dès 1934, la Centrale catholique du cinéma (C. C. C.), qui poursuit une action analogue par la cotation morale des films et par l'organisation d'un réseau de distribution.

Mais il reste que, visant la masse, les techniques modernes de diffusion aboutissent trop souvent à encombrer l'esprit de fausses valeurs, à y développer la passivité et le besoin d'évasion. On sait ce qu'est, ce qu'a été surtout le culte de la vedette, lancé par Hollywood : le coefficient romanesque dont la star est entourée en fait un véritable mythe, auquel participe lointainement le chanteur de charme. Et que dire du succès de la presse du cœur qui entretient, chaque semaine, dans une proportion considérable de la population française, une vie sentimentale artificielle et désaxante. Le fond sonore de la radio est devenu, pour beaucoup de nos contemporains, un besoin pathologique dont on n'a pas déterminé encore dans quelle mesure il favorise l'activité ou accroît la fatigue nerveuse. A forte dose, le cinéma participe aussi à cette intoxication et pour ceux qu'en atteint la fringale il devient une sorte d'opium offrant aux insatisfaits des paradis artificiels, en marge de la vie quotidienne.

C'est naturellement pour la jeunesse que ces périls revêtent le plus de gravité. Plus encore que les grandes personnes, l'enfant est envoûté par l'image ; si la radio l'intéresse peu, il s'oublie pendant des heures devant l'écran de la télévision ; et il fait une importante consommation d'illustrés. Que l'influence en soit pernicieuse, nous n'en avons que trop d'exemples : les nombreux délits dont les tribunaux d'enfants ont à connaître sont généralement le fruit d'une imagination pervertie par le magazine ou le cinéma. Cas extrêmes, sans doute, encore que trop fréquents. Il reste que la jeunesse, dont les nouvelles techniques d'information devraient préparer l'intégration dans un monde digne d'elle, n'y découvre le plus souvent qu'un univers faussé dans ses valeurs et ses perspectives, où les appels aux mauvais instincts ne le cèdent qu'à la vulgarité.

Les dangers ne sont pas moins grands pour les populations des territoires dont nous avons la responsabilité. On sait quel usage subversif la Ligue arabe à fait de la radio par ses émissions du Caire ou de Damas destinées aux habitants de l'Afrique du Nord. Et quelle triste image de notre civilisation offrent aux sociétés moins évoluées des films porteurs de désagrégation, aussi nocifs pour elles que nos armes et nos alcools.

Risques culturels...

A ces griefs, bien souvent formulés, s'en ajoute parfois un autre concernant l'abaissement du niveau culturel. Dans la variété des programmes que nous offrent le cinéma ou la radio — il en est toujours de qualité, — comment les hommes en quête de délassement ne seraient-ils pas portés à en choisir de médiocres ou à les subir en ne les choisissant pas ? Dans le flot de papier imprimé qui le sollicite, le lecteur, même s'il ne manque pas de distinction d'esprit, est tenté de regarder les illustrations plus que les articles, d'ouvrir les digests plus que les livres ou les revues. Il perd l'habitude de lire. Ainsi allons-nous assister à la dépersonnalisation de l'individu, à la fabrication de l'homme standard.

Un conflit de même ordre oppose la forme orale à la forme scripturaire des communications : c'est le triomphe d'une civilisation audio-visuelle. Or, l'homme ne discipline sa pensée qu'en la transcrivant et l'écrit est encore le meilleur moyen de relier le présent au passé. On s'est demandé si, chancelant sur les bases psychologiques que l'écriture lui a données, notre civilisation ne s'effondrera pas par une mutation complète de nos cerveaux ? (1) A quoi l'on peut répondre que le journal parlé, lui-même, n'est qu'une lecture de textes et que jamais nous n'avons été plus encombrés de papier. Il reste que l'accumulation de nouvelles, de reportages, d'enquêtes, écoutés ou parcourus dans un souci de distraction, laissent l'auditeur et le lecteur bien peu informés. M. Antoine Pinay a raconté, dans un colloque récent, qu'il avait interrogé les principaux habitants d'une ville de France et qu'aucun d'eux, même le plus officiel, ne savait ce qu'était la Communauté européenne de défense (2). Voilà qui en dit long sur la valeur de la culture politique dispensée par les nouvelles techniques de diffusion.

Déséquilibre nerveux, désaxement sentimental, appauvrissement de la culture, est-ce par un solde négatif que se traduira l'apport de ces techniques à une génération qui, après les dures épreuves qu'elle a subies, n'est déjà que trop lasse et désabusée ?

III

...Mais aussi merveilleuses possibilités

Et pourtant, ne devons-nous pas considérer avant tout les possibilités d'enrichissement que les moyens modernes d'expression offrent à nos sociétés contemporaines ? A côté des slogans simplifiants, des banalités vulgaires, de ce fond sonore offert à la masse distraite des utilisateurs, comment ne pas s'émerveiller

(1) LUCIEN FEBVRE, t. XVIII de l'*Encyclopédie française.* Introduction.

(2) Cité par RENÉ DOVAZ : « Radio et échange de pensées », *Cahiers d'études de radio-télévision,* n° 1.

de la somme d'idées, d'images et d'informations qui meublent aujourd'hui les illustrés, les écrans et l'univers des ondes ? Partout s'offre à nous, sous les formes de reproduction les plus diverses et les plus évocatrices, ce « musée imaginaire » dont Malraux a célébré le bienfait culturel.

Nous avons déjà signalé la qualité technique à laquelle est parvenu l'art cinématographique dont certaines réalisations ont atteint des sommets dignes des meilleurs chefs-d'œuvre de la littérature. En parcourant le rapport annuel des services artistiques de la Radio-Télévision française — 49 795 heures d'émission pour l'année 1954, dont plus de 32 000 heures de programmes originaux, — comment n'être pas frappé par la somme d'érudition, de talent, d'invention mis en œuvre pour atteindre ce résultat ? Que l'ensemble du public ne prenne qu'une médiocre conscience de tant d'efforts dépensés à son service, c'est malheureusement certain. Mais, sans compter les malades dont c'est la grande ressource, il y a tout de même des auditeurs qui savent en profiter.

Des progrès extraordinaires ont été accomplis, par exemple, dans la connaissance de la musique qui, réservée autrefois à une élite extrêmement restreinte, est mise aujourd'hui à la portée de tous. Et sans doute ne suis-je pas le seul à avoir éprouvé cette émouvante surprise d'entendre, dans la file d'attente d'un autobus, un ouvrier en tenue de travail siffler *Cosi fan tutte* ou un *Concerto brandebourgeois*. Où que nous habitions, la discothèque aidant, il nous est désormais possible de vivre dans la familiarité de grands maîtres dont nous n'avions qu'exceptionnellement l'occasion d'entendre les compositions. Des œuvres anciennes ont été exhumées qui, sans la radio, eussent été définitivement oubliées. Et les jeunes compositeurs ont retrouvé des chances inespérées de se faire jouer. Il en est un peu de même pour les auteurs dramatiques dont l'auditoire se trouve considérablement élargi, tandis que le cinéma offre aux pièces ou aux romans de valeur la possibilité d'une seconde carrière. Enfin, écrivains et savants de toutes disciplines trouvent maintes occasions d'exprimer à la radio, dans la forme concise qui est la loi du genre, le résultat de leurs travaux ou de leurs découvertes. Ainsi, que ce soit dans l'ordre de l'information, de l'initiation ou de la création, ces jeunes techniques offrent déjà, à qui sait s'en servir, des possibilités inégalées jusqu'ici de jouissance et de culture, quand elles ne constituent pas des formules d'art originales, dont la perfectibilité ouvre des voies nouvelles au génie humain.

L'exploitation qui a pu en être faite au profit des passions nationales ou sociales ne doit pas non plus nous faire perdre de vue les possibilités de rapprochement qu'elles comportent. L'élan de sympathie, le concours de générosités qui se sont manifestés, par exemple, à l'occasion des inondations de Hollande, n'eussent pas été concevables sans elles. Les « images mouvantes » constituent une langue universelle et s'il n'en est pas de même de la radio, du moins se joue-t-elle des frontières. Quant à la télévision naissante, elle offre à cet égard un maximum de possibilités. Ainsi les techniques d'information devraient-elles nous aider, en dépit des obstacles artificiels, à prendre conscience de la réalité internationale, et l'U. N. E. S. C. O. se préoccupe de les utiliser à cette fin.

Elles nous ouvrent également des possibilités d'apostolat jusqu'ici insoupçonnées. Est-il besoin d'insister sur le réconfort spirituel qu'apporte aux malades la retransmission de la messe du dimanche, avec ses commentaires liturgiques ? Et quelle impression profonde laisse à tous les auditeurs de la radio la voix du Souverain Pontife donnant au monde la Bénédiction apostolique ? Car, les techniques de diffusion permettent à l'Eglise d'atteindre un public qui, jusqu'à présent, était hors de sa portée et auquel elle sera amenée, sans doute, à adapter une catéchèse. Mystérieuse et providentielle étape dans la propagation de notre foi.

Préparations psychologiques et études préalables.

Il reste que la masse n'est pas prête psychologiquement et même physiologiquement à accueillir un tel surcroît d'informations et de sollicitations. Il n'y a plus de place, dans l'encombrement actuel des esprits et de la vie pour le déroulement normal de la pensée chez tous ceux que ne soutient pas l'habitude du travail intellectuel et une particulière discipline. C'est par des suggestions rapides, des évocations successives, des informations à l'état brut que les titres des quotidiens, les images des magazines, le journal parlé, le film documentaire mettent en jeu les facultés intellectuelles de nos contemporains. Qu'ils en soient un peu hallucinés, cela n'a rien de surprenant. Il faudra du temps pour que leurs sens et leurs cerveaux s'adaptent à ce rythme nouveau et qu'ils dégagent, par un jugement personnel, la synthèse de tant d'impressions disparates. Mais déjà l'on observe que l'imagination dite « eidétique » (celle qui forme des images) est plus développée chez les jeunes que chez les hommes d'une quarantaine d'années.

Au surplus, si abondante que soit aujourd'hui la littérature suscitée par l'écran ou l'audition radiophonique, c'est à peine si des études sérieuses ont été amorcées sur la sociologie des utilisateurs et leur comportement. Rien de sérieux ne peut être entrepris pour rendre la culture accessible par l'image et le son sans une suffisante connaissance du mécanisme psychologique de l'individu et des réactions collectives. Et cela est particulièrement vrai du cinéma pour enfants ou des émissions scolaires. La France serait, à cet égard, plutôt en retard sur l'Allemagne, où les premiers Instituts de science radiophonique datent de 1920 et sont généralement rattachés aux Facultés de philosophie (1). Mais les publica-

(1) Cf. ALPHONS SILBERMANN, *La musique, la radio et l'auditeur*. Presses universitaires de France, 1954.

tions du *Centre des hautes études cinématographiques* et celles du *Centre d'étude radiophonique* (1), véritables laboratoires auxquels concourent les différentes disciplines scientifiques, philosophiques et artistiques, font bien augurer de la valeur des travaux entrepris chez nous et des résultats qu'il est permis d'en attendre pour une meilleure efficacité du message sonore ou visuel.

Il reste aussi et surtout que ces techniques sont ambivalentes et que, suivant l'emploi que nous saurons en faire, elles nous apporteront asservissement ou libération, médiocrité ou enrichissement intellectuel, élévation morale ou avilissement. Enjeu terrible, qui met en cause, une fois de plus, notre responsabilité de chrétiens. Il dépend en partie de nous qu'il ne soit pas fait de ces puissants moyens d'expression un usage contraire au respect des bonnes mœurs et à la noblesse de l'art. Mais surtout notre attention étant éveillée sur les possibilités merveilleuses qu'ils nous offrent, comment n'aurions-nous pas la hantise d'en tirer parti selon les desseins providentiels ?

Vigilance morale, adaptations juridiques et formation du public.

Ainsi l'étude à laquelle nous allons nous livrer aura-t-elle pour premier résultat de souligner l'importance des avertissements lancés par l'Eglise à l'occasion de ces prodigieuses découvertes. Il importe de dresser une barrière contre la dégradation morale qu'elles sont de nature à provoquer. Au devoir de surveillance incombant aux autorités répond le rôle assigné au laïcat par le Saint-Siège dans cet effort d'assainissement et qui comporte essentiellement, pour le cinéma, une action sur les producteurs, la publication des cotes morales et la sélection des spectacles dans les salles. Pour s'exercer par d'autres méthodes, notre vigilance ne saurait être moindre en ce qui concerne la radio et la télévision, sur lesquelles S. S. Pie XII a spécialement appelé notre attention par son Message du 1er janvier 1954 et par bien d'autres allocutions.

L'action heureuse ou malfaisante de ces techniques dépend, pour une grande part, des structures données dans chaque pays à la presse, au cinéma, à la radio et à la télévision. Un équilibre reste à trouver pour chaque cas entre le dynamisme de l'initiative privée et la mission de l'Etat gardien du bien public et chargé de ce fait d'un rôle délicat de censure. Question fondamentale qui pose, sous des formes entièrement renouvelées, le vieux problème de la liberté de la presse dont s'est tant occupé le XIXe siècle. Il apparaît aussi que la législation, en France notamment, n'est pas adaptée à ces moyens nouveaux d'expression. En vain recourt-on à des textes anciens — les lois sur la presse notamment — pour réprimer dans les autres techniques les abus de nature à troubler l'ordre social : provocation au vice, diffusion du mensonge, indiscrétions, atteinte aux droits de propriété littéraire et artistique. Leur insuffisance est notoire et notre devoir est d'y chercher remède.

Mais tout aussi décisive nous apparaît l'action sur le public, livré sans défense aux sollicitations des techniques de diffusion. Ne perdons pas de vue que jamais l'occasion n'avait été donnée à une fraction aussi importante de la population de participer à des manifestations culturelles. Mais il va de soi que, même épurées, elle ne les assimilera qu'après une longue préparation psychologique, à peine amorcée aujourd'hui. C'est dès l'école que doit être entreprise la formation du sens critique, qui devra être poursuivie, en même temps que l'effort de culture populaire, par des Comités de presse, des ciné-clubs et des télé-clubs, ces formes nouvelles du cercle d'étude adaptées à notre civilisation audio-visuelle. Cette œuvre de formation suppose elle-même tout un travail de préparation intellectuelle et d'encadrement, pour lequel d'heureuses initiatives ont été entreprises, notamment par des mouvements d'Action catholique de jeunesse et au service de l'enfance.

Mais que chacun de nous s'interroge sur sa participation à ces activités essentielles. Apportons-nous personnellement toute l'attention qu'ils méritent à ces problèmes en pleine évolution ? (1) Quelle part avons-nous prise aux passionnantes études qu'elles ont provoquées et aux réalisations qui les ont suivies ? (2) Les carrefours auxquels nous avons appelé à participer tous les organismes et institutions spécialisés et dont nous avons dû multiplier le nombre cette année, tant les modes d'action qui nous sollicitent sont divers, auront, nous l'espérons, l'heureux résultat de les mieux faire connaître et de leur assurer de nouveaux concours.

Pour une action positive.

Ainsi notre ambition est-elle d'éveiller chez les semainiers de 1955, en même temps qu'un nécessaire souci de vigilance, des dispositions essentiellement accueillantes à l'égard des nouvelles techniques de diffusion. Que Nancy « ville d'assimilation » les inspire ! Il fut un temps où le cinéma et la radio ne rencontraient que défiance et hostilité chez les bénéficiaires de la culture traditionnelle : ils eussent volontiers brisé ces instruments nouveaux, comme firent les canuts de Lyon pour les premiers métiers mécaniques. Nous savons qu'il est vain de s'opposer au progrès technique. Nous pensons aussi qu'à condition de le dominer, l'homme y trouve chaque fois des possibilités accrues de maîtriser la terre qui

(1) ETIENNE SAURIOU : « L'univers radiophonique et esthétique comparés », *Cahiers d'études de radio-télévision*, n° 1.

(1) On trouvera de précieuses bibliographies dans HENRI AGEL, *Le cinéma*, Casterman, 1954 ; ALPHONS SILBERMANN, *La musique, la radio et l'auditeur*, Presses universitaires de France, 1954 ; ANDRÉ WINSTEIN, « Etude concernant le théâtre radiophonique », *Cahiers d'études de radio-télévision*, n° 2, 1955.

(2) On trouvera aussi en appendice de l'excellent ouvrage de M. Agel des renseignements sur les organismes spécialisés dans la sélection des films et dans la diffusion de la culture cinématographique. Voir aussi *Alerte au cinéma*, brochure éditée par la *Vie Catholique illustrée*, et *Radio-Cinéma*.

lui a été donnée en partage et de progresser dans le sens de sa destinée providentielle.

Est-il de plus merveilleuses inventions que celles qui intéressent la vie intellectuelle et morale ? Il n'en est pas, en tout cas, qui concernent davantage le chrétien. Dans une allocution toute récente (1), le Souverain Pontife revenait, une fois de plus, sur l'importance du cinéma et après une admirable analyse de sa puissance envahissante, il précisait à l'usage des producteurs, avec une compétence, une pénétration et une autorité exceptionnelles, les conditions du film idéal. Leçon de sagesse, mais de confiance aussi et d'entreprenante initiative. Pour nous, qui ne craignons pas de demander à ces nouvelles techniques quelques-unes de nos meilleures satisfactions, nous n'avons pas à redouter les changements qu'elles peuvent apporter à notre civilisation si, répondant à l'appel de l'Eglise, nous ne négligeons rien pour qu'elles préparent un large accès à une culture authentique et au progrès spirituel.

(1) Allocution prononcée au cours d'une audience accordée aux membres de l'industrie cinématographique italienne, le 21 juin. *D. C.*, n° 1203, du 10 juillet 1955.

Sommaire des leçons

Psychologie collective et mécanisme de l'opinion,

par M. Joseph Folliet,

professeur de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon, codirecteur de la Vie catholique illustrée, *membre du Comité directeur de* Témoignage Chrétien.

Après avoir évoqué, en commençant, l'anecdote connue de ces trois tailleurs anglais qui, adressant une pétition à la reine Victoria, la signèrent tout simplement : « Nous, le peuple anglais », M. Joseph Folliet montre que si l'on peut faire l'opinion, on ne la fait tout de même pas comme on veut, parce qu'elle est à la fois ductile et résistante. Il analyse les composantes de cette opinion, les zones géographiques et les milieux sociologiques : ainsi notre région de l'Ouest où les ouvriers de chez Renault ont des réactions qui éclairent autant le sociologue que l'homme politique. Si donc le flair professionnel du journaliste ou du politique aide quelques clairvoyants à guider ou à suivre l'opinion, il ne saurait suffire. On dispose désormais de méthodes plus scientifiques pour étudier et sonder l'opinion. Et d'abord, comment se forme l'opinion ? Comment s'oriente-t-elle, se dupe-t-elle ou s'avilit-elle ? L'orateur le précise, exemples à l'appui, comme il met en relief cette curiosité et cette angoisse de savoir qui sont à l'origine du bobard, de la fausse nouvelle, de la mythomanie et qui vont jusqu'à la grande peur, à l'espionnite, aux progromes et aux massacres des minorités. Un autre fait doit être souligné : la continuité profonde de l'opinion dans une discontinuité apparente ; on le constate au mal qu'a un pays à se débarrasser de la notion d'ennemis héréditaires. Quels sont donc les centres et les cadres où se forme l'opinion ? Il faudrait, pour répondre, énumérer les groupes d'intérêts, les centres nerveux qui forment l'opinion — le bistrot, le train de banlieue, le café du commerce, — et procéder à l'analyse psychologique des notables. Encore faut-il noter que sur ce plan nous sommes en pleine évolution. Il n'est que de songer aux évolutions supposées des Martiens ou des soucoupes volantes ou aux terreurs provoquées par certaines émissions de la radio consacrées à la guerre atomique. L'humanité, aujourd'hui, juge ses drames et ses demi-dieux à partir des revues de vulgarisation et des bandes illustrées. Les notables eux-mêmes changent de nom et définition : ils s'appellent désormais la star, la vedette, le champion... A l'arrière-plan, se profile la silhouette plus inquiétante de l'ingénieur des âmes qui sait utiliser les techniques modernes de diffusion pour fausser, dévier, tromper, avilir et asservir l'opinion publique. Le chrétien doit frayer la voie entre l'apathie de l'homme quelconque et le totalitarisme organisé.

Les techniques modernes d'information et d'expression,

par M. Georges Hourdin,

directeur de la Vie catholique illustrée *et de* Radio-Cinéma.

Les techniques de diffusion sont toutes de création récente. Certes, la grande presse date du XIXe siècle et son apparition définitive est liée à l'apparition des régimes d'opinion et à la Révolution française. Mais on peut dire que sa transformation actuelle, qui se relie à une série de découvertes, date plutôt de la fin du XIXe siècle. Le *cinéma* apparaît définitivement *le* 13 *février* 1895, quand Louis Lumière réalise son appareil servant à l'obtention et à la vision des épreuves chrono-photographiques. La *radio* est plus récente encore. C'est *vers* 1890 que Branly et Marconi font les premières découvertes décisives. C'est en 1921 seulement que la Tour Eiffel fait ses premières émissions. La *télévision* est la dernière venue. C'est depuis vingt ans que les principaux brevets concernant la télévision en noir et en couleur ont été pris.

Ce n'est pas sans raison que les découvertes qui ont donné naissance à ces techniques ou qui les ont mises au point sont récentes. Une sorte de dialogue s'établit entre la transformation des groupes sociaux, les besoins qui en naissent et les découvertes techniques. Autrement dit, les techniciens cherchent dans une certaine direction parce qu'ils sont sollicités de le faire. Ils subissent la pression sociale. Ils font des découvertes qui permettent de répondre aux besoins existants. Les applications qui en découlent viennent agir à leur tour sur les groupes sociaux. C'est sous la pression des masses qui désiraient être renseignées sous une forme plus rapide et plus directe que les techniques de diffusion sont apparues.

Ces techniques sont mises libéralement par les Etats ou par de grands groupes privés à la disposition des usagers. Quelques chiffres sur l'équipement du monde et sur l'équipement de la France prouvent que chaque famille a déjà son poste de radio. *En un sens, personne n'échappe à la possibilité d'utiliser ces nouveaux moyens d'information.*

a) *Instantanéité.* — Les nouvelles techniques de diffusion découlent de cette nécessité de répondre aux besoins d'une civilisation nouvelle plus grégaire, plus dynamique, plus active que l'ancienne. La première des caractéristiques que nous rencon-

trons d'un point de vue purement diffusion de l'information ou de la culture c'est *l'instantanéité*, c'est *la rapidité*. C'est la radio évidemment qui vient en tête, car elle peut diffuser instantanément à travers le monde la relation d'un événement aussitôt qu'il se produit. La *télévision* pourrait être rapide, mais la télévision est encore limitée par le problème des relais. C'est *la presse* qui vient après. La multiplicité des éditions, la rapidité des moyens de transport, notamment l'apparition de l'avion, permettent à un journal d'être répandu en quelques heures sur tout le territoire dans les conditions normales de leur vol sur toute une partie du monde. *Le cinéma* vient en dernier. Il n'en reste pas moins que les conditions dans lesquelles les actualités cinématographiques sont prises, développées et diffusées sont extrêmement rapides et qu'en quarante-huit heures, après un match de boxe pour le titre mondial ou après le couronnement de la reine d'Angleterre, les grandes salles parisiennes voient passer en actualités l'événement important auquel leur curiosité s'est accrochée.

b) *Continuité.* — Une autre caractéristique de ces techniques de diffusion c'est leur *continuité dans la diffusion. La radio* diffuse continûment les nouvelles. C'est-à-dire qu'elle est en contact presque permanent avec le public, sauf à certaines heures de la nuit. *La presse*, avec le journal quotidien du matin ou du soir, ne touche le lecteur que deux fois par jour. Même lorsque les éditions sont multipliées, comme cela arrive pour les journaux parisiens du soir, elles ne couvrent que quelques heures de la journée. Il y a donc un laps de temps pendant lequel la presse ne diffuse pas de nouvelles. *La télévision*, lorsqu'elle aura résolu le problème des relais, prendra la suite de la radio, car tout ce que nous disons de la radio peut être dit de la télévision.

c) *Aspect audio-visuel.* — C'est là une des caractéristiques les plus frappantes. La presse participait à la civilisation du livre, d'où le mépris au XIX[e] siècle des gens vraiment lettrés pour le journal, d'où aussi la croyance populaire à la vérité de ce qui était écrit dans le journal. Ceux qui avaient fait des études trouvaient que le journal n'était pas assez sérieux, mais ceux qui n'en avaient pas fait, et qui savaient que la culture c'était la culture de l'imprimé, étaient contents d'avoir un journal, croyaient à ce qu'il disait. La presse qui, à ce moment-là, avait une présentation très austère, supposait, de la part de celui qui la lisait, une certaine instruction, un certain effort, une certaine réflexion. Les nouvelles techniques de diffusion qui font appel à la parole et à l'image atteignent beaucoup plus facilement le lecteur. L'homme de la rue peut toujours comprendre ce qu'on lui dit. Il peut toujours être frappé par une image. Il entend et il voit. Ce ne sont pas des opérations où l'esprit a une part prédominante. Ce sont des opérations sensorielles.

d) *Aspect scientifique.* — Malgré la simplicité des moyens aves lesquels elles atteignent le public auquel elles s'adressent, ces techniques supposent une certaine connaissance spécialisée. On ne les manie pas comme on maniait les idées dans la presse. Déjà le développement de la presse avait entraîné pour les journalistes l'obligation d'acquérir un certain nombre de notions techniques. Le fait est plus net encore maintenant. D'où, en outre, un travail d'équipe très poussé avec les techniciens qui constituent l'infrastructure de ces techniques.

e) *Importance du public auquel on s'adresse.* — Une des caractéristiques évidentes de ces techniques c'est le fait qu'*elles font appel à un très large public*. Cela les différencie de la presse. Conséquences. Anonymat du public. Objectivité dans la forme.

f) *Caractère international.* — *Ces nouvelles techniques franchissent les frontières* en raison même de leur instantanéité et du fait qu'elles font appel au son et à l'image.

g) *Influence considérable exercée par ces techniques.* — On comprendra aisément que l'influence exercée par ces techniques est considérable sur l'auditeur ou le spectateur auquel elles s'adressent. *Elles pénètrent dans l'intimité des foyers, elles font appel à la sensibilité de celui qui s'en sert, elles sont simplistes et massives.*

La presse qui avait été au XIX[e] siècle, comme nous l'avons déjà dit, le grand moyen de diffusion de l'information et de formation de l'opinion, en face de cette concurrence, de cette transformation de la société et de ce besoin d'être renseigné, a dû elle-même en tenir compte. Elle s'est *commercialisée*. Elle est, dans une certaine mesure, *dépolitisée*. Elle s'est *animée*. On voit enfin apparaître des *formules nouvelles* : les illustrés ; les journaux de vulgarisation scientifique ; les digests...

L'homme moderne est livré dans sa vie de tous les jours aux techniques de diffusion.

Les techniques de diffusion et la vie privée,

par M. Eugène Dary,

membre du Conseil économique, vice-président de l'Union nationale des associations familiales.

Tout progrès technique influence tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, la vie privée, personnelle et familiale, surtout quand l'homme doit en subir les conséquences directes dans sa psychologie même, comme c'est le cas pour les techniques de diffusion. Elles visent l'homme pour agir sur sa pensée, ses sentiments, sa volonté. L'homme, en définitive, en est l'enjeu. La publicité, dont les progrès modernes ont multiplié non seulement les formes mais encore les puissances d'action, parvient à créer des besoins nouveaux, à modifier les habitudes et fait évoluer la vie du monde moderne bien plus rapidement et fondamentalement que dans les siècles récents. Les statistiques cependant réservent des surprises. C'est ainsi qu'on a vu une baisse relative encore qu'importante du nombre des spectateurs dans les cinémas, en même temps que le public reprend goût aux loisirs actifs et que le nombre des spectateurs dans les stades est passé de 35 millions à 71. Certes, il ne faut pas confondre les techniques avec l'usage qu'on en peut faire. Mais leur puissance pour modifier le comportement individuel est indéniable et cette puissance même impose à ceux qui les manient une prise de conscience de leur responsabilité.

Les techniques de diffusion et la vie publique,

par M. René Rémond,

ancien élève de Normale supérieure, maître de conférence à l'Institut d'études politiques.

En un siècle et demi, techniques de diffusion et vie publique se sont mutuellement influencées et accrues par réaction réciproque de leur puissance. Les techniques ont varié et l'opinion publique a grandi, et la vie publique s'est transformée profondément. C'est ainsi que le secret qui, de règle, enveloppait toutes les affaires publiques, ne subsiste que dans certaines sociétés et comme habitude initiale. C'est que l'opinion publique, grâce aux techniques de diffusion, a fait admettre et a conquis son droit de savoir, son droit à l'information. Ce n'est pas que les moyens d'information se multiplient, mais c'est le besoin de savoir qui se développe. De ce fait, lorsque subsistent, de nos jours encore, des formes de secret, il advient que

naisse un malaise — on l'a constaté à l'occasion de certaines affaires religieuses récentes, — parce que l'opinion d'aujourd'hui ne comprend plus le sens du secret. Mais après avoir eu besoin de tuteurs — ce qui explique le succès de l'affichage politique, — l'opinion publique a fait son éducation, et ses rapports avec les techniques de diffusion sont devenus une interaction. Pourtant, la presse reste un puissant moyen pour créer l'esprit public, exprimer les tendances profondes de la communauté. Par la place de plus en plus grande qu'elle donne à l'information étrangère, elle travaille à former un sens international, cependant que sur le plan intérieur elle façonne notre histoire. Bien plus, l'intérêt porté à la presse devient comme le signe de l'intérêt voué à la chose publique. Avec les techniques nouvelles, les moyens visuels, surtout, ont créé la proximité et donné l'illusion de l'objectivité. Ainsi, la télévision avec la radio ont bouleversé les rapports entre l'opinion et les techniques. La campagne électorale est passée du préau de l'école au poste de radio et à l'écran de la télévision, marquant la fin d'un style oratoire, le déclin d'une rhétorique même sacrée. La télévision crée de nouveaux rapports entre électeurs et élus, entre gouvernants et gouvernés, en reliant la cellule familiale à la cellule sociale, en faisant l'opinion juge et arbitre. L'information force toutes les portes : diplomatie, justice. Et pourtant, qui niera qu'un équilibre est nécessaire entre le besoin de s'informer et la légitimité du secret, ne serait-ce que pour échapper aux risques de mystification que multiplient également les techniques modernes ?

La nécessaire adaptation du droit,

par M. René Savatier,
professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

Tout problème social sollicite une règle de droit qui consolide et définisse les institutions. Ainsi, un ensemble de règles juridiques formule une civilisation. Ces règles comportent un caractère impératif, constitutif ou prohibitif, et les techniques de diffusion ne sauraient y échapper soit comme *moyen d'influence,* comme *moyen de nuire* ou comme *moyen d'art.* En tant que moyens de nuire, les techniques de diffusion se heurteront à des règles juridiques de caractère prohibitif et « sanctionnateur », d'aspect *préventif* et ce sera la censure. Quand l'Etat applique la censure, celle-ci évolue vers un monopole de fait. La loi garde son *aspect pénal,* même quand elle assure, comme celle du 29 juillet 1881, la liberté de la presse, car, en réalité, elle est une loi pénale applicable à toutes les techniques de diffusion. Elle vise à assurer la défense de l'ordre social par ses textes protecteurs de la moralité — pas toujours faciles d'application, par manque de foi et d'unité de foi chez les juges, — ses textes protecteurs de l'honorabilité d'autrui — avec le conflit entre la charité et la vérité : prééminence de la charité dans la loi de 1881, et de la vérité dans l'ordonnance du 6 mai 1944, — encore faut-il distinguer l'homme public et l'homme privé. Sous son *aspect civil* s'est développée la responsabilité civile, avec le droit de réponse, les sanctions civiles du mensonge public... Mais quelle qualité a le juge pour définir la vérité ?... En tant que moyens d'influence, le droit, devant les techniques modernes de diffusion, s'est heurté au difficile problème d'assurer un juste équilibre juridique. Pour les *techniques de diffusion au service de l'argent* — la capitalisation nécessitée par ces techniques, — l'ordonnance du 26 août 1944 applicable à la presse est devenue le type des lois inappliquées. Dans le cinéma, c'est le conflit entre producteur et artistes. Dans la diffusion *au service des partis, des doctrines et des féodalités,* c'est le difficile équilibre de la liberté d'expression. Quand dégénère-t-elle en abus du droit ?... Enfin, dans les *techniques de diffusion assujetties à l'Etat* — droit de la radiodiffusion et de la télévision, — c'est la difficulté d'arbitrage de l'Etat entre des pouvoirs de fait, le péril d'un Etat envahissant... et envahi. Reste la diffusion en tant que moyen d'art. Par son amplitude et sa multiplication, la diffusion artistique pose de nombreux problèmes juridiques : *droits du créateur,* avec la reconnaissance de l'évolution de la propriété artistique et littéraire ; les limites de la liberté de création et de la protection de celle-ci ; le droit moral et pécuniaire de l'auteur. Mais *les droits du public* se sont précisés. L'œuvre artistique s'achemine vers le domaine public pour aboutir à une capitalisation de l'œuvre collective, son étatisation nécessitant un juste équilibre entre les droits du créateur et ceux du public.

Vérité et liberté d'expression,

par M. l'abbé Sauvage,
professeur de théologie au Grand Séminaire de Nancy.

La « vérité » que les grands moyens de diffusion promettent — en réalité celle qu'ils *peuvent* promettre — c'est la vérité sur ce qui se passe, sur ce qui se dit, et à un degré moindre, sur ce qui se pense. Ils ne sauraient suffire à mettre quelqu'un « dans la vérité ». Mais en trahissant leur mission, ils peuvent trahir l'homme, comme ils peuvent et doivent tourner le cœur de l'homme vers un amour toujours plus exigeant de la vérité. Ainsi, dans la presse, le journal doit être d'abord un journal qui se défend de toute forme de propagande, mais qui se veut un miroir du monde, et l'écho le moins imparfait possible de la vie des hommes, ne taisant ni les faits ni les voix chrétiennes dans ce contact direct qu'il entend établir avec tout le réel humain. Les techniques de diffusion ne sont pas d'abord des moyens au service de la vérité. Elles sont d'abord une fonction, valable en elle-même, du grand organisme de l'humanité. La mission de ceux qui les mettent en œuvre c'est d'être au service de ceux qui ont besoin de savoir, de répandre la vérité, de tendre à une connaissance sans cesse plus exacte de leur métier, en s'informant exactement des besoins et des réactions des lecteurs. Il leur faut obéir aux trois impératifs de discrétion, de modestie et de courage ; essayer de former, de corriger et de guérir, sans jamais oublier que les chances positives de la vérité sont et demeurent au niveau des consciences individuelles, car l'informateur ne doit jamais perdre de vue qu'il est au service de ses lecteurs ou de ses auditeurs, mais à leur service « contre eux », contre le péché qui est en eux. C'est la liberté de savoir qui fonde la liberté d'expression. C'est pourquoi la loi civile ne peut s'attaquer au mensonge qu'indirectement, lorsqu'il lèse ou démoralise. Le bien n'est, à la longue, jamais servi par l'altération des faits. On ne sert pas authentiquement le bien commun quand on empêche la manifestation de la vérité. De toute manière, des solutions d'exception ne sauraient être présentées comme des corollaires permanents des principes chrétiens. Les techniques de diffusion doivent avoir pour ambition d'aider la réalité humaine, servante du plan de Dieu, à trouver son vrai visage et à accomplir sa tâche providentielle de paix et de compréhension mutuelle.

Épanouissement des personnes, union des hommes,

par le R. P. Varillon, S. J.,
aumônier général adjoint de l'A. C. J. F.

Il ne suffit pas d'affirmer que les techniques de diffusion sont — comme toutes les techniques — ambivalentes et que tout dépend de l'usage qu'on en fait. Il y a une logique interne du développe-

ment de ces techniques, du fait qu'elles sont « situées » dans un univers déjà dominé par la technique. D'où un *poids* qui les entraîne sur une *pente*. On ne peut travailler à empêcher que les techniques de diffusion ne cèdent à ce poids qu'en analysant d'abord le contexte qui le crée.

Analyse d'autant plus nécessaire qu'il y a coïncidence entre l'objet de la présente leçon et la méthode. *Objet :* la culture, — c'est-à-dire une certaine manière d'être, de penser et d'agir, en fonction de l'épanouissement des personnes et de l'union des hommes. *Méthode :* réflexion à partir d'une situation en vue d'une action. Or, la culture est précisément déficiente quand l'un de ces trois termes est négligé : situation, réflexion, action.

Inauthenticité du langage dans un monde de péché. — On entend ici « langage » en un sens très général, englobant ce qui s'écrit, se lit, s'entend, se communique de toutes manières. Ce que Heidegger appelle « le discours journalier de l'être-en-chute » (*Verfallen*). Manifestation d'une existence coupée de toute relation profonde avec elle-même, avec autrui et avec le monde. La curiosité, qui engendre dispersion, agitation stérile, instabilité, n'a rien de commun avec l'étonnement, qui est source de découverte. Importance, à ce niveau de l'être-pécheur, de l'idée de « déracinement ».

Le monde des irresponsables. — « L'initiative et la responsabilité, le sentiment d'être utile et même indispensable sont des besoins vitaux de l'âme humaine » (Simone Weil). Dans une société d'irresponsables : les hommes y sont ensemble et seuls ; isolés en tas ; pressés les uns contre les autres et étrangers. De là une dépersonnalisation. Pas de rencontres vraies. Cependant, Caliban parle. C'est donc qu'il sait qu'il est Caliban. Le sachant, il ne l'est plus tout à fait. Il s'organise au plan de la revendication, laquelle suppose le pressentiment de valeurs positives dont il est frustré. Ce pressentiment est déjà une présence en creux, une conscience des valeurs.

Mais la revendication organisée accroît la perméabilité aux mythes. Les techniques de diffusion, pouvant être facilement des techniques de mythification, risquent dès lors de devenir techniques de dépersonnalisation ou de « massification ».

L'union des hommes n'est qu'illusoire au niveau des mythes.

Le monde des responsables. — Les responsables eux-mêmes savent de moins en moins. Les savants, par exemple, ne sont pratiquement que des manœuvres du travail scientifique et les rouages d'un ensemble que leur esprit n'embrasse plus. Au plan politique, c'est la bureaucratie, c'est-à-dire le règne de l'irresponsabilité. Nous sommes en présence de l'irresponsabilité des responsables et de l'ignorance de ceux qui sont censés savoir. Nous sommes également en présence de la diminution du sentir chez les manuels, car ils deviennent de moins en moins des manipulants pour être de plus en plus de simples surveillants.

Nous sommes donc les témoins d'une baisse collective de la culture chez le manuel comme chez l'intellectuel. Dès lors, ni l'un ni l'autre n'est en situation de liberté. Conséquence : les responsables deviennent perplexes et dissimulent leur impuissance dans ce que nous appelons l' « immobilisme ».

Le travail des techniques de diffusion est de faire se rejoindre en chaque personne les deux éléments de la culture : le savoir et le sentir, et de travailler à unir les hommes entre eux en leur faisant parler la même langue. Les techniques de diffusion créent peu à peu justement un langage commun, accepté et utilisé par tous. Elles peuvent également parvenir à diminuer les ressentiments contre la culture chez les manuels et l'orgueil de la culture chez les installés de la culture bourgeoise et classique. Car l'orgueil des uns a engendré le ressentiment des autres et l'un ne disparaîtra pas sans l'autre. Le mépris de la classe ouvrière, dénoncé par quelques-uns, envers la culture classique, s'il devenait durable, serait le signe d'un assujettissement au mythe et d'un messianisme purement passionnel. Certes, la révolte est saine quand elle est le pressentiment des valeurs dont on est frustré, mais elle risque de passer de l'idéalisme à l'idéologie. Surtout si elle se heurte à l'orgueil d'une culture fermée. Heureusement, nous marchons de plus en plus vers un fond commun de culture sur lequel se détacheront des cultures spécialisées.

Faut-il conclure en pessimiste quant à la mission future des techniques de diffusion ? Deux voies paraissent nécessaires pour parer à ce risque : le développement de l'enseignement technique enrichi par un véritable humanisme et la constitution de nouveaux cercles d'études où la jeunesse prendra conscience d'une culture à la fois populaire et moderne.

Les compétitions des groupes et de l'État pour la maîtrise des techniques de diffusion,

par M. Jean Rivero,
professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

Dans le monde libéral, la diffusion de la pensée au moyen des techniques traditionnelles, qui sont à la mesure de l'homme seul, oppose l'Etat à *l'individu*, qui revendique sa *liberté*. Les techniques modernes échappent à l'individu : dès lors, le débat se noue entre des *groupes* assez forts pour les prendre en main, et l'Etat. D'un problème de liberté individuelle, on est passé à un problème de puissance collective. Le sens du débat change pour l'individu : celui-ci n'en est plus le protagoniste, mais l'enjeu ; il ne peut plus prétendre à une liberté — celle de s'exprimer, — mais à un droit : celui de recevoir, malgré les compétitions des puissances collectives, une information et une formation qui respectent et enrichissent sa personnalité. Comment assurer le respect de ce droit fondamental ? Nous nous trouvons en face de la maîtrise de *l'entreprise* et la maîtrise de *l'information*. A ce double aspect du problème, la technique et l'économie imposent leurs cadres : la presse, charnière des techniques traditionnelles et des techniques modernes, reste un domaine où la compétition demeure relativement ouverte ; le cinéma où les nécessités financières de la production et les modalités techniques de la diffusion limitent le champ de la liberté ; la radiodiffusion et télévision, où la technique tend à imposer le monopole, et c'est autour de ce monopole que se circonscrit le débat. Ici interviennent les groupes divers : groupes purement financiers, groupes d'intérêts économiques, groupes proprement politiques, groupes idéologiques, groupes sociaux divers... Par-dessus tout, l'Etat réel, lui-même enjeu des rivalités des groupes, avec sa psychologie et sa tendance naturelle au renforcement de l'autorité. Diverses solutions sont proposées au problème fondamental, la *solution libérale :* libre entreprise, libre information; la *solution totalitaire :* l'Etat monopolise l'entreprise et l'information ; enfin, les multiples solutions intermédiaires : elles combinent, à dose variable, un régime de l'entreprise et un régime de l'information : soit entreprise libre, mais contrôlée ou subventionnée, soit entreprise d'Etat, mais ouverte, avec garanties d'indépendance et de qualité, ou encore information soumise à contrôle préventif (censure), à limitations préédictées, à régime répressif. Alors, que choisir ? L'autorité de l'Etat ? Elle est nécessaire, mais elle a ses limites ; la libre action des groupes a ses risques évidents, sa vertu : la « multilatéra-

lité » de l'information. Le recours aux usagers ? L'usager n'est pas toujours le meilleur juge de ce que requiert la formation à laquelle il a droit. On peut envisager la prise en charge par des professionnels organisés (exemple : « Ordre des journalistes ») : cette solution est liée à la valeur des professionnels eux-mêmes. En fait, aucune formule n'est pleinement satisfaisante ; on tend donc vers des solutions de compromis, d'ailleurs différentes selon les techniques, mais garantissant la multilatéralité, qui, malgré des risques, donne seule sa chance à la personne.

La presse : problèmes économiques, mission et statut,

par M. Jean Lecanuet,
agrégé de philosophie, député de la Seine-Maritime, vice-président de la Commission de la presse.

La mission de la presse se définit par l'affirmation apportée à une double et complémentaire exigence de l'esprit placé devant l'événement : le droit au fait et la communication des consciences, en vue de la recherche collective du bien commun dans le respect des personnes et pour le service des libertés. En fait, *la mission de la presse s'exerce*, dans un régime politique déterminé, selon les règles juridiques destinées à garantir et à limiter le *droit d'expression* des faits et des idées. L'ensemble de ces règles constitue le statut de la publication, considérée comme objet et fin de l'entreprise de presse. Dans le concret, *la mission de la presse s'accomplit* en fonction de l'adaptation des causes économiques générales au fonctionnement particulier de l'entreprise de presse. *L'importance industrielle* de l'entreprise de presse est évidente, malgré *les entraves économiques et financières* à sa création et à son fonctionnement. Il y a donc un *problème de la libération économique de la presse :* pas de liberté réelle de la presse sans *appropriation* des moyens de l'exercer ; pas de presse libre sans *autonomie de l'entreprise.* D'où la nécessité d'une double garantie d'indépendance : face au pouvoir politique et face aux puissances économiques. La première garantie, méconnue par les régimes totalitaires, est généralement obtenue, à des degrés divers, dans les Etats démocratiques. La deuxième garantie, objet principal de la présente leçon, ne l'est pas. Au statut de la publication doit s'ajouter le statut de l'entreprise de presse, déterminant *l'ensemble des règles applicables à la constitution et au fonctionnement de l'entreprise.*

La liberté de l'information, fondement de la liberté de la presse, implique donc la liberté d'entreprise, c'est-à-dire la liberté de créer et d'organiser l'entreprise de presse, *selon les règles du droit commun ;* elle interdit par nature la restriction contenue dans un statut d'entreprise. Mais si l'information ne doit pas être soumise aux *discriminations économiques* qui livrent, en fait, la liberté d'expression au *dirigisme des intérêts,* elle ne doit pas davantage subir une *subordination du fait de l'Etat,* par la nationalisation des industries de presse. L'entreprise de presse doit rester *privée,* pour demeurer *libre,* mais elle doit être *protégée* pour devenir *indépendante.*

L'*indépendance d'expression* et l'*autonomie de gestion,* double et solidaire condition de la liberté d'information, peuvent être favorisées par deux séries de mesures, l'une d'ordre extérieur, l'autre d'ordre intérieur à l'entreprise de presse : la *suppression des entraves économiques par une contribution de l'Etat, sans intervention du pouvoir* et la *codification des responsabilités particulières des entreprises de presse.*

En conclusion : l'information est la condition première de l'éducation civique, par suite de la vie et du progrès de la démocratie ; pour répondre à sa mission, elle doit être libre, pluraliste, accessible à tous partout. Pour remplir sa mission dans l'indépendance, *elle devra recevoir de la société les moyens du service social qu'elle accomplit.* Semblable évolution des mœurs et des institutions suppose une réforme plus profonde : l'avènement d'une *démocratie sociale.* La presse d'une nation ne peut être séparée de la société dont elle est l'expression collective.

Le cinéma : exigences culturelles et morales,

par M. Henri Lemaitre,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, membre du Centre culturel du cinéma.

C'est un fait : le cinéma a acquis d'emblée, en notre siècle, une *dimension sociologique* sans commune mesure avec les autres modes d'expression, artistiques ou non. Il contribue ainsi à la formation d'une *nouvelle humanité.* La question est, dans ces conditions, de savoir si le cinéma sera aussi l'une des sources d'un *nouvel humanisme* authentique et dans quelle mesure nous serons capables de faire servir le cinéma à la *spiritualisation* de cet humanisme moderne. En tant que mode d'expression et langage, il est des problèmes moraux qui se posent à propos du cinéma comme à propos du livre ou du journal. Mais une première nouveauté du cinéma consiste en ce que, du fait même de sa *dimension,* du fait aussi de sa *puissance d'attraction,* et enfin de son *caractère massif,* ces problèmes se posent à une échelle jusque-là inconnue, et exigent des solutions de même ordre. D'autre part, le cinéma pose des *problèmes nouveaux.* La nouveauté de ces problèmes propres au cinéma tient d'une part à sa *spécificité technique,* et, d'autre part, à l'originalité psychologique de ses effets sur le spectateur : le cinéma possède un *pouvoir* qui lui est propre et qui est lié à l'effet de l'*image en mouvement.* Il est probable que l'appréciation exacte des risques, ainsi que la découverte des solutions efficaces aux problèmes posés, supposent une étude approfondie du phénomène cinématographique dans ses aspects sociaux, moraux, esthétiques, psychologiques, etc. D'où la difficulté d'une solution qui tienne compte du *fait* et du risque.

Historiquement, la première réaction suscitée par le cinéma a été une réaction de méfiance et de *précaution.* Cette réaction s'est précisée, amplifiée et organisée, mais elle n'a pas perdu son caractère *négatif.* Certes, par son caractère *massif,* le cinéma intéresse légitimement le *bien commun* et tombe ainsi dans le ressort de l'Etat. Pour les mêmes raisons, le cinéma intéresse aussi l'Eglise, en tant que gardienne des valeurs morales et spirituelles. Mais cette réaction qui aboutit à une solution négative, la censure, à cause de ce même caractère *négatif,* ne saurait être que partielle. Car le cinéma n'est pas pour l'essentiel un problème qui puisse se résoudre par le seul mécanisme de l'*interdiction* et de la *réserve.* L'action positive sur le cinéma peut s'opérer soit au départ, soit à l'arrivée, soit au stade de la production, soit au stade de la distribution. Le problème de l'action sur la production est souvent mal posé, en partie à cause d'une équivoque propre au cinéma et qui fait que le *producteur* n'est pas le *créateur.* Plus facile à résoudre est le problème d'une action au stade de la distribution ; on sait comment en France, par exemple, l'organisation d'un circuit de « salles familiales » fonctionne de façon le plus souvent satisfaisante. Il est néanmoins indispensable de souligner que cette organisation ne saurait suffire, car elle tend à isoler le public catholique ; il y aurait lieu de réfléchir aux moyens de

compléter cette première forme d'action par des actions complémentaires. Mais le problème central est un problème de *formation*. Or, l'intégration du cinéma à la culture générale de l'homme moderne est encore embryonnaire. Il ne faut pas hésiter, en effet, à poser franchement le problème de l'intégration du cinéma à l'*enseignement*, et peut-être pourrait-on noter ici l'occasion que pourrait avoir l'enseignement libre de jouer un rôle de pionnier selon l'exemple de quelques expériences généralement probantes. Il ne faut pas enfin se dissimuler que la qualité morale et culturelle du cinéma dépend en fin de compte de la qualité spirituelle du milieu où il naît. A la limite, il n'y aurait peut-être qu'une seule solution totale au problème du cinéma, ce serait la restauration morale et religieuse de notre société. C'est une raison pour intégrer le problème du cinéma au problème général de l'apostolat moderne et de le considérer comme un cas particulier du vaste problème que pose le redressement de la civilisation contemporaine.

S'il s'agit néanmoins de se placer dans des perspectives plus immédiates, il est possible de fixer quelques principes simples : tout d'abord coordonner ce qui existe ; en particulier, définir clairement la distinction entre le domaine d'une *action officielle*, de l'Etat et de l'Eglise, chacun dans son ordre, et le domaine de ce que nous appellerions volontiers une *action libre*.

Poser ensuite et résoudre le problème des *cadres*, destinés à constituer le noyau d'un public de plus en plus vaste de spectateurs *formés*, et par conséquent développer les institutions spécialisées, soit à l'intérieur soit en marge des cadres institutionnels déjà existants, cela aussi bien en ce qui concerne l'enseignement que les mouvements et associations d'adultes. Enfin, affronter la tâche la plus difficile, qui concerne l'action sur la *création cinématographique*. Action *indirecte* — très importante — qui rejoint l'ensemble de l'action sociale, dans la mesure où elle vise, par exemple, à modifier les conditions économiques qui sont responsables d'une bonne part de la nocivité morale ou de la médiocrité culturelle du cinéma. Action *directe* d'autre part concernant ce qu'on pourrait appeler l'*inspiration* du cinéma ; action qui nécessiterait peut-être une très grande diversité de moyens de tous ordres, depuis ceux qui peuvent aider à faire naître parmi les chrétiens des vocations de cinéastes, jusqu'à ceux qui pourraient accroître l'influence directe du christianisme sur la production cinématographique générale, en évitant le plus possible sans doute la *spécialisation religieuse*, dont les risques n'ont pas besoin d'être soulignés.

La radio et la télévision : esprit et organisation,

par le R. P. PICHARD, O. P.,
conseiller religieux
du Comité français de la télévision.

Depuis dix ans, la radio-télévision française est nationalisée, mais elle n'a pas été pourvue de statuts, alors que les services qui ont fait l'objet d'une mesure analogue ont généralement reçu les leurs. Ces statuts sont actuellement à l'étude. Devant des phénomènes entièrement nouveaux que les classes dirigeantes ont été mal préparées à connaître, il serait dangereux de donner à la radiodiffusion-télévision des statuts prématurés. Une longue expérience et une analyse exacte de cette expérience sont indispensables pour fixer les lois de l'organisation de la radio-télévision. Deux pays ont fixé plus tôt que nous leurs institutions : l'*Angleterre* qui, dès l'origine, avec une intuition remarquable des réalités modernes, a donné à la B. B. C. les statuts d'une corporation et a interdit l'usage de la publicité ; les *Etats-Unis d'Amérique* qui ont, dès le début, accepté le système de la radio-télévision privée, financée par la publicité. Un code est venu régir cet usage. Toutefois, nous assistons en Angleterre à une évolution significative. La création d'une seconde chaîne commerciale a été décidée cette année. Cette évolution semble prouver qu'entre la radio-télévision livrée en toute liberté à la publicité privée et une radio-télévision d'Etat nationalisée sans publicité, la solution d'équilibre doit se trouver dans la jonction entre « les professions » et la radio-télévision. Mais sous quelle forme ? Une analyse des structures est indispensable, car « l'esprit » dépend de la technique. Une analyse comparative très minutieuse des structures des diverses techniques de diffusion et de leurs efforts sur les plans international, européen, national, communal et familial, fait mieux apparaître l'originalité du fonctionnement de la radio et de la télévision. Les faits montrent que, plus on va vers la télévision, plus le moyen d'information tend, par sa nature même, à servir l'esprit démocratique et de fraternité, à condition qu'il se développe dans une structure juridique soucieuse de préserver les libertés. Or, cette structure reste à inventer. Deux groupes dans la nation s'attachent à résoudre le problème : *la presse imprimée* soucieuse de l'avenir de ses budgets de publicité tente de coiffer la radio-télévision. Mais la presse imprimée composée de groupes d'intérêts privés ne représente pas la nation. *L'Education nationale* fait un très grand effort pour équiper les écoles et, à partir de là, orienter la télévision. Mais par la télévision c'est toute la nation qui enseigne à toute la nation. Le problème de l'information et de la formation des citoyens déborde donc de beaucoup le problème scolaire.

La télévision française a pris cette année un tournant très important en s'orientant vers les reportages sur les professions, visites des mines de Lens, de la Banque de France, des usines Renault, etc. Enfin, la télévision est une grande dévoreuse de spectacles : nous allons vers un épuisement assez rapide de la création artistique ; par contre, la vie réelle peut être un spectacle pour tous. Les statuts de la future organisation doivent donc tenir compte de cette orientation imposée par le renouvellement des programmes.

Les techniques de diffusion et l'enfant.

par Mme ELISABETH GERIN,
diplômée d'études supérieures de philosophie,
conseillère d'orientation professionnelle (1).

La presse et les moyens audio-visuels constituent de nos jours une réalité sociale que l'enfant accepte comme un fait indiscuté, une possibilité permanente de détente et de distractions. Et cependant, c'est à travers ce divertissement que l'enfant découvre des aspects ignorés du monde et des êtres, élargit son expérience et élabore sa conception personnelle du monde et de la vie.

Les divers moyens d'information : ceux qui sont spécialement conçus et réalisés pour la jeunesse — et ceux que l'enfant emprunte à l'adulte — tiennent une grande place dans sa vie : 50 pour 100 des enfants lisent de trois à huit illustrés par semaine ; 40 pour 100, un ou deux. Les trois quarts des enfants de plus de 10 ans, en milieu urbain, vont au cinéma une fois par semaine environ. La radio, dans toutes les familles qui possèdent un poste (plus de la moitié des familles

---

(1) Mme Gerin fait partie du Centre de documentation et d'orientation professionnelle, 77 *bis*, rue de Grenelle, Paris, 7e, et du Centre de recherches et d'informations pédagogiques de la Maison de la Bonne Presse, 22, cours Albert-Ier, Paris, 8e.

françaises), est à la disposition non contrôlée de l'enfant et sert souvent de fond sonore aux occupations qui se situent dans le cadre du foyer. L'enfant est d'autant plus réceptif à l'apport de ces divers moyens d'information qu'ils ont pour lui l'attrait du libre choix, favorisent son besoin d'évasion et empruntent pour s'exprimer un langage auquel l'enfant est spontanément adapté : celui des données sensorielles, images et son.

Or, les publications commerciales pour la jeunesse, ainsi que le cinéma de quartier, ne révèlent trop souvent à la jeunesse qu'une vue faussée du monde : monde de la bagarre des publications enfantines, où le plus fort et le plus rusé imposent leurs lois ; monde passionnel de l'écran, aux aventures axées sur la débauche et le crime. Il est très difficile à l'enfant qui se plonge dans de tels récits ou pénètre avec le film dans un ensemble de sentiments qu'il n'est pas encore apte à dominer, de garder sa lucidité de jugement, son goût du réel et du vrai, son sens de l'humain.

La presse et les moyens audio-visuels lui offrent bien un ensemble d'informations, reflets de l'actualité, que ce soit sur l'écran, les émissions de la radio ou les « petites nouvelles » et reportages des hebdomadaires. Mais ces informations, présentées sans d'autres critères que leurs éléments pittoresques ou spectaculaires, situent sur un même plan d'importance des aspects parfois contradictoires de la vie : rôle de premier plan dévolu à une vedette et drames de la misère. L'enfant, s'il n'est pas aidé par l'adulte, ne peut faire le point de départ entre l'essentiel et le curieux. Il perd peu à peu le sens des valeurs et de leur hiérarchie.

Or, les travaux psychologiques en cours le précisent nettement, l'enfant ne peut rester indifférent à cette présentation du monde. Il y adhère, en vertu du mécanisme psychologique de l'identification au héros présenté.

L'influence considérable qu'exercent les moyens de diffusion dans la vie de l'enfant est admise beaucoup plus comme une transformation d'une mentalité et d'un équilibre psychique que comme une relation directe, cause à effet. Mais les lois mêmes de cette transformation sont très mal connues. Il est très désirable que les nombreuses recherches entreprises actuellement dans tous les domaines : ceux de la presse enfantine, de l'enfant à l'écoute ou au cinéma, permettent de les préciser, puisque c'est en fonction des résultats acquis que l'on pourra envisager les conditions d'une production véritablement adaptée à l'enfant ou bien le choix parmi ce qui existe de ce qui lui convient vraiment.

Cependant, dans l'état actuel des faits, et étant donnée pour les familles la difficulté de pouvoir utiliser en toute connaissance de cause les techniques de diffusion, l'Etat se doit d'assurer sur le plan législatif la protection morale de l'enfant. La loi sur la presse enfantine de juillet 1949, l'interdiction de certains films aux moins de 16 ans et le rétablissement de la censure cinématographique en juillet 1945 sont les principales concrétisations de ce rôle protecteur de la loi. Mais cet effort reste surtout négatif (malgré l'action positive de la Commission de surveillance, en ce qui concerne la presse enfantine). Il est indispensable de choisir, dans ce qui reste autorisé à l'enfant, ce qui lui convient vraiment.

L'action des mouvements culturels et de défense de l'enfant, celle de la Centrale catholique du cinéma, visent à mettre à la disposition des parents des éléments d'information leur permettant de faire ce choix à bon escient. Elle vise aussi à intervenir de façon plus directe auprès des producteurs et des pouvoirs officiels pour obtenir une protection plus effective de la santé mentale de l'enfant, et des réalisations plus éducatrices.

Mais une telle action ne peut être efficace que si la famille y adhère, c'est-à-dire, prenant conscience de ses responsabilités, intervienne soit directement (utilisation des données qui lui sont fournies), soit par l'intermédiaire des organismes familiaux (pression auprès des pouvoirs publics et collaboration avec les producteurs), pour n'offrir à l'enfant que des productions non seulement saines, mais capables de l'initier à un ensemble de sentiments et d'idées que sa vie quotidienne ne lui permet pas de découvrir, et aussi à une conception optimiste du monde qui le préparera à intégrer son action constructrice dans un univers mieux connu, mieux compris.

Toutefois, pour que ces productions diverses (presse, radio-télévision, cinéma) soient accessibles à l'enfant, il faut qu'elles puissent être comprises et aimées de lui. Une série de lois psychologiques extrêmement précises, concernant à la fois les possibilités de compréhension de l'esprit enfantin, aux différents stades de son évolution, et ses besoins essentiels, permettent, dans l'état actuel des connaissances psychologiques, d'établir les normes auxquelles devrait recourir toute production spécialisée pour le public enfantin.

Cette production devrait pratiquement avoir assez d'ampleur pour suffire totalement aux enfants jusqu'à l'âge de 9 ou 10 ans. Il faut donc, étant donnée l'ampleur relativement restreinte du marché, la faciliter par toutes les mesures d'ordre législatif que réclament les professionnels.

Et, en même temps, puisque l'enfant est appelé à vivre dans un monde d'adultes, le préparer, par une formation de son jugement et de son goût, à dominer l'emprise des techniques de diffusion, à savoir les comprendre et à les utiliser dans la formation de sa personnalité.

C'est à la famille à faciliter le travail que devrait opérer dans ce sens l'école, que poursuivent, dès maintenant, tant de mouvements culturels, en adaptant l'éducation de l'enfant à cette autoformation qu'entraîne l'intrusion dans sa vie des techniques modernes de diffusion.

Les techniques de diffusion et les populations inégalement évoluées.

par M. Robert Delavignette,
gouverneur général de la France d'outre-mer.

L'Afrique noire, avec ses 26 millions d'habitants, est choisie comme exemple de populations inégalement évoluées par rapport aux techniques de diffusion. Exemple typique, du fait de la diversité des structures sociales traditionnelles de l'Afrique noire, de la coïncidence historique entre l'exploration et la colonisation de ses terres au XIXe siècle et l'invention ou le développement industriel des techniques de diffusion à la même époque en Europe et en Amérique, enfin, de l'accélération actuelle de l'évolution en Afrique noire. Leurs techniques donnent aux Européens un complexe de supériorité qui les conduit à ne pas comprendre les Africains auxquels ils les imposent. Les sciences de la connaissance africaine sont en retard sur la diffusion de notions conventionnelles, de préjugés et de slogans. Mais, en fait, les Européens n'ont pas compris que l'Afrique avait sa civilisation propre, et donc possédait aussi ses propres techniques de diffusion, ainsi que ses propres structures. Mais nous ne les connaissons que par rapport à notre égocentrisme béat, et nous prétendons les remplacer en les affectant d'un signe d'archaïsme prononcé par nos techniques et les mettre à l'école de notre presse, de notre radio, de notre cinéma. Il ne nous vient pas à l'idée que ces structures africaines puissent être d'une autre

essence que les nôtres. Le langage par le tam-tam et le balafon, par exemple, sont — on commence à le savoir absolument — autre chose que des balbutiements. La pauvreté de l'instrument nous cache la richesse insoupçonnée du langage tambouriné qui peut comprendre jusqu'à 1 500 mots. Il est l'expression d'une vieille civilisation très complexe et infiniment plus profonde que nous ne le soupçonnions. Les techniques de diffusion africaines obéissent à des institutions sociales. Mais voici que la presse, la radio et le cinéma pénètrent largement en Afrique noire. Une part des journaux vient de la métropole. La majorité des 100 000 Européens lisent les journaux venus de France par avion, écoutent souvent à la radio les mêmes programmes et voient au cinéma les mêmes films. Une partie de la population africaine a pris les mêmes habitudes. Dans un sens, l'Afrique noire est jumelée à l'Europe dans les techniques de diffusion qui façonnent ainsi un Africain nouveau. Mais l'Afrique a déjà sa presse et sa radio et tout porte à croire qu'elle aura bientôt aussi son cinéma régional. La presse locale s'oriente vers le bilinguisme. Ainsi, à Madagascar, on trouve 5 quotidiens, 19 hebdomadaires et 3 publications mensuelles en langue hova, contre 15 titres seulement en français. Au Tchad, on trouve un journal pour 3 000 Européens et un journal en arabe pour 3 000 Africains. Le Cameroun a tous ses périodiques bilingues. En Algérie et sur le Gold Coast, les journaux sont presque uniquement en langue locale. Le Sénégal compte à lui seul le plus grand nombre de titres puisqu'il en compte 32. Les territoires en rapide évolution économique sont encore plus avancés au point de vue du cinéma et de la radio. C'est ainsi que la Côte-d'Ivoire n'a qu'un seul quotidien, mais compte 6 000 postes récepteurs et 23 cinémas. Ces nouvelles techniques de diffusion ne pénètrent en apparence qu'une faible partie de la population africaine. Mais c'est que l'influence ne doit pas être mesurée *a priori* par les chiffres. Car la minorité atteinte est agissante et va pouvoir se servir de ces techniques de diffusion comme d'un levier pour agir sur la presse. L'Afrique croit aux techniques de diffusion qui concourent à former un nouveau type d'homme, un type d'homme extraordinairement réceptif et malléable. Tout ce que l'Europe lui envoie, l'Africain en souffre, mais n'en est pas responsable. Les films que l'Africain apprécie le plus sont des films mystiques, un film européen comme *Golgotha*, un film égyptien comme *Pèlerinage à La Mecque*, un film juif comme *Golem*. Il aime ensuite les « westerns » et les films fantastiques, les films comiques venant en dernier lieu, ainsi que les films à thèse ou de psychologie trop proprement européenne, comme *Le salaire de la peur* ou *Les mains sales*. Il n'y a certes pas encore de cinéma africain proprement dit, mais une association s'est créée qui s'appelle « Hommes et cinéma » et qui est déjà à l'œuvre, ayant dans son Comité l'évêque du Sahara, Mgr Mercier.

Une question se pose : le langage traditionnel tambouriné persiste-t-il et s'harmonise-t-il avec les techniques modernes ? Il se produit actuellement dans l'Afrique entière et dans toutes les couches de la population la prise de conscience de la réalité africaine. Il s'agit donc pour nous de bien voir que l'Afrique est un dualisme et que c'est dans ce dualisme qu'elle cherche parfois douloureusement son unité. Nous ne savons pas grand'chose encore. Souhaitons que des enquêtes soient menées de façon approfondie. Mais qu'elles soient menées en collaboration avec les Africains, selon la grande loi du travail en commun pour le bien de tous, afin que les civilisations s'enrichissent par leurs apports, comme l'Eglise sait si bien le faire au sein du corps mystique.

Les techniques de diffusion et la communauté internationale.

par M. JEAN-PIERRE DUBOIS-DUMÉE,
secrétaire général de l'Union internationale de la presse catholique, rédacteur en chef des Informations catholiques internationales.

Un décalage existe entre une réalité pratique et technique de plus en plus internationale et notre mentalité qui, souvent, reste encore étroitement nationale. Les techniques de diffusion constituent un moyen privilégié pour réduire ce dangereux fossé. Comme nous avons besoin, pour constituer le lien de communauté, des nouvelles de notre commune, de notre paroisse, de notre pays, nous avons besoin aussi de nouvelles du monde. Sans « nouvelles du monde », la communauté internationale n'est qu'une abstraction.

Il y aurait lieu d'établir des distinctions entre les quatre techniques considérées. La presse reste un moyen relativement aristocratique. La langue fait obstacle, et parfois aussi les frontières. La radio, elle, les franchit, elle les supprime : on entend plus facilement Radio-Moscou ou la Voix de l'Amérique qu'on ne lit la *Pravda* ou le *New-York Times*. Mais les techniques les plus favorables à la communauté internationale sont le cinéma et la télévision, qui ont le privilège de posséder un langage international. La télévision, par elle-même, est formatrice de la communauté internationale : elle est obligée d'aborder les problèmes humains et elle est découverte de la création, dans toute son extension. L'« Eurovision » est un des phénomènes les plus importants de notre époque. Malheureusement, ces techniques sont ambivalentes. Elles peuvent servir à dresser les peuples les uns contre les autres, avec une force jamais atteinte. Tout d'abord, il existe des *limitations pratiques*. Certaines régions sont mal couvertes : la répartition des informations est aussi inégale que celle des ressources ou des matières premières. Le réseau des agences est incomplet, l'équipement de télévision est insuffisant. De plus, la *conception même de l'information est actuellement un obstacle*. Les nouvelles internationales ont peu de place : sur 17 quotidiens de 17 pays, 6 seulement consacrent plus de 15 pour 100 aux événements internationaux. Ces nouvelles, en outre, concernent plus les aspects politiques que les aspects humains, et elles ne nous présentent de l'histoire qui se fait que les pics et les sommets : il n'y a pas de continuité, pas de place pour les maturations ou les conséquences. Notre information mondiale relève de l'imagerie d'Epinal. La conception de la nouvelle s'est transformée : elle est aujourd'hui plus subjective qu'objective. Enfin, il y a les *parti pris*. *La censure* continue à jouer un grand rôle, ainsi que la *propagande*. La radio supprime les frontières géographiques, mais elle souligne trop souvent les frontières idéologiques. La guerre des ondes n'est pas un vain mot. Chaque jour, les U. S. A. et l'U. R. S. S. diffusent plusieurs millions de mots à l'étranger. Il y a un rideau de fer de l'information, comme un rideau de fer de la politique. Les solutions dépendent, en un sens, des conditions techniques : multiplication des moyens de diffusion qui se contrôlent les uns les autres, garantie de leur indépendance, formation internationale plus poussée des journalistes, accords culturels, rencontres de journalistes et enquêtes de toutes sortes, par exemple sur la libre circulation des nouvelles ou la façon dont la presse d'un pays présente un autre pays. Mais ces instruments de masse resteront toujours ambivalents, d'autant plus d'ailleurs qu'ils sont chaque jour plus puissants : ils peuvent faire vibrer le monde d'un seul cœur comme lors de la catastrophe du *Flying Enterprise*, ou lors des inondations de

Hollande, mais ils risquent aussi, en entretenant les préjugés et en attisant les haines, de dresser les pays les uns contre les autres. Tout dépend, en fin de compte, de ceux qui les emploient.

L'éducation de l'esprit critique.

par M. Luc Estang,
critique littéraire.

Le dictionnaire de Littré donne deux définitions de l'esprit critique : *A*) « Un esprit critique, homme qui voit tout par les endroits faibles », et *B*) « Terme de philosophie sociale. L'esprit critique, l'esprit qui se développe à certaines époques de transition, qui s'occupe d'examiner les doctrines et les institutions, d'en rechercher les bases et qui rejette celles qui n'ont pas résisté à cet examen. L'esprit critique est l'avant-coureur de l'esprit de révolution. » Chacune de ces attitudes présente un aspect négatif et un aspect positif. Il y a une *critique négative et facile :* celle des technophobes. Elle se heurte au fait d'une civilisation vouée à la technique ; les techniques de diffusion expriment cette civilisation. L'esprit critique doit se méfier *aussi* des « slogans » de l'esprit critique ; quitte à se prémunir contre les risques de confusion. Par contre, une *critique positive et salutaire* fera une discrimination du bon et du mauvais usage des techniques de diffusion. La qualification n'a de sens que par rapport à une fin que les moyens de formation et d'information satisfont ou non. Ainsi, s'interroger sur l'éducation de l'esprit critique revient à considérer tout ce qui le contrarie et, du même coup, le nécessite. Toute époque de transition est époque critique. La négation ou la subversion des valeurs s'accompagne paradoxalement d'un manque d'esprit critique face à des phénomènes psycho-sociologiques provoqués par les techniques de diffusion. Le pire danger n'est pas dans la propagande idéologique, mais dans les influences non délibérées et subies inconsciemment, à travers : les journaux qui prétendent refléter la mentalité de leurs lecteurs ; les films commerciaux qui procurent une évasion ; la radio qui excite le besoin de bruit et de rengaines. A travers encore le paradoxe d'un « style d'époque », donné empiriquement à ce qui reste amorphe dans la crise spirituelle et morale. N'y a-t-il pas une inquiétude chrétienne à ce sujet ? L'esprit critique se propose comme un allié du libre arbitre contre l'aliénation de l'homme, pour qu'il réponde à sa vocation essentielle. Les difficultés de l'esprit critique croissent à mesure que se développent les techniques de diffusion. L'abus limite-t-il la nocivité ? L'enfant qui va souvent au cinéma est déjà loin de l'enfant qui n'y allait guère. Nous allons donc vers une mithridatisation généralisée. Les techniques de diffusion doivent et peuvent servir une technique d'éducation critique. Il y a une analogie avec le domaine de l'art. Le jugement critique est fondé moins sur la raison que sur la comparaison. Il est produit de culture, donc de pédagogie. C'est ainsi que se forme l'entendement à un langage donné, comme on apprend à lire. Dans la pédagogie de base, à l'école, interfèrent les techniques de diffusion, avec souvent prépondérance des images.

Il faut donc, pour ne pas trahir l'homme, qu'on démystifie les techniques et que chacun remplisse très exactement mais uniquement son rôle, que le journal, par exemple, soit uniquement un journal qui ne cherche pas à concurrencer ni à singer la radio ou la télévision, et surtout que le lecteur ou le spectateur garde son jugement et son pouvoir de discrimination. Les techniciens, les premiers, ont besoin d'être éduqués. Et il faut toujours ne pas oublier que le scepticisme n'est pas l'esprit critique ; que le sens de la responsabilité morale n'est remplacé par aucune technique.

Les techniques de diffusion et la participation populaire à la culture.

par M. Henri Théry,
secrétaire général du bureau d'informations et de liaisons sociales.

Si nous nous référons à l'état de la culture dans les pays où la fréquentation du spectacle cinématographique ou télévisé, les tirages globaux de la presse et l'écoute radiophonique atteignent les niveaux les plus élevés, nous serons tentés d'être sévères pour le rôle joué par les techniques de diffusion à l'égard de la participation populaire à la culture. Mais les techniques de diffusion ne sont-elles pas elles-mêmes victimes du contexte humain dans lequel elles s'enracinent ? Il est impossible d'apprécier le rôle des techniques de diffusion sans avoir fait le point sur la situation de notre société par rapport à la culture. Qu'est-ce donc que la culture ? C'est le *résultat* d'un ensemble de transformations profondes et de modifications qualitatives opérées sur nous-mêmes et sur le monde par notre activité créatrice. Elle implique que nous soyons capables de rapporter les éléments aux ensembles, de les situer, de saisir le devenir et les liens complexes qui unissent les êtres et les choses. Elle suppose synthèse et harmonie : en nous-mêmes et dans le monde auquel nous appartenons. Elle suppose enfin le repos et la contemplation. L'homme cultivé est l'homme parvenu à un certain degré de possession de lui-même et de l'univers et qui, dans un état de repos contemplatif, jouit de la cohérence qui s'établit entre lui et le monde, en lui et dans le monde. Or, la culture subit actuellement une crise liée aux oppositions et aux contradictions dont nous sommes prisonniers et particulièrement ressentie dans les milieux populaires. La culture ne peut coexister avec le *ressentiment.* Mais la révolte contre le « désordre établi » peut être génératrice de culture. Certains parlent de « culture ouvrière » comme si cette expression impliquait que l'univers ouvrier puisse et doive se refermer sur lui-même, récapitulant toutes les valeurs du monde présent, possédant en puissance toutes celles du monde futur. Cette interprétation est dangereuse : la culture ouvrière est incompatible avec l' « ouvriérisme ». Les expressions « culture ouvrière », « culture populaire », etc., ne peuvent avoir de sens que dans la mesure où elles évoquent un mode de participation à la culture, *propre aux milieux populaires.*

Les techniques de diffusion renouvellent et augmentent nos possibilités de relations avec le monde.

Ainsi, la *réalité prise sur le vif* est d'une richesse infinie, et le seul fait que nous puissions, grâce aux techniques de diffusion, visiter les domaines les plus variés et apparemment les plus inaccessibles au public, est d'un puissant intérêt pour la culture. Par contre, pour *l'œuvre artistique,* la pression du public tend à restreindre le champ d'application des techniques de diffusion aux œuvres « légères » et d'une qualité artistique souvent douteuse, bien que certains efforts tentés dans le domaine de la qualité aient été récompensés. Reste cependant à l'actif des techniques modernes un enrichissement de connaissances, bien que d'inégale qualité ; un certain affinement du goût ; une multiplication des occasions de communiquer avec les autres, etc. En définitive, ce n'est qu'en prenant possession de lui-même et du monde dans lequel il vit que l'homme prendra véritablement possession des techniques de diffusion, les mettant au service d'une culture authentique, qui ne peut exclure aucune catégorie sociale.

Les techniques de diffusion et l'apostolat moderne.

par le R. P. Gabel,
rédacteur en chef de la Croix.

L'apostolat est pour nous — et doit rester — le témoignage d'une personne et d'une communauté suscitant la foi au Christ. Il est essentiellement la propagation de son message. Il ne peut être question de considérer l'apostolat en toutes ses manifestations. Ici, il a pour support des techniques de diffusion d'idées par la parole et l'image. Mais l'usage de techniques nouvelles pour l'apostolat ne fera pas oublier le but poursuivi, qui est la naissance et l'augmentation de la foi chez les auditeurs et les spectateurs. Certes, la foi est une vertu théologale, don de Dieu, l'assentiment le plus profond et le plus libre de l'homme, engagement total de son être. Dès lors, le caractère surnaturel et la psychologie de l'acte de foi devront être toujours respectés dans l'usage de ces techniques.

Le qualificatif *moderne* appliqué à l'apostolat est vague. Il est pris en fonction de ces techniques de diffusion, soit que ces techniques créent des conditions *nouvelles* à l'apostolat, soit que ces techniques apportent des moyens *nouveaux* d'apostolat.

Le caractère moderne de cet apostolat proviendra donc moins des thèmes que des situations de l'homme : ses besoins, ses résistances, ses perméabilités. Et cette situation est créée pour une large part par les techniques.

Conditions nouvelles de l'apostolat. — Rappelons que nous envisageons ces conditions nouvelles dans la mesure où elles nous semblent créées par les techniques de diffusion, et alors nous nous heurtons à des difficultés d'ordre général : la presse, la radio, le cinéma, la télévision plongent leurs usagers dans un climat d'émotivité, de grégarisme, d'évasion et d'instabilité ; ils concourent par là même à l'*aliénation psychologique* caractérisée chez nos contemporains. Or, la foi — donc la transmission et la perception du message — ne tolère pas cette aliénation, car elle est la forme supérieure de la vie personnelle.

Et ce n'est pas tout : si, parmi les causes les plus efficaces de la déchristianisation, la sociologie religieuse repère le *déracinement*, voici que beaucoup d'hommes, et parmi eux le chrétien, sans même qu'ils s'en aperçoivent, changent d'humus pour ainsi dire. Celui sur lequel ils s'alimentaient est emporté par la lente et inexorable érosion du son, de l'image, de la presse qui charrient une autre terre, d'autres pensées, d'autres mœurs. « Transhumé », l'homme passe par une crise qui aboutit souvent à l'indifférence, l'irréligion.

Enfin — et n'est-ce pas le plus grave ? — le monde moral que présentent habituellement la presse, la radio, le cinéma, la télévision est *un monde radicalement opposé à celui de la foi.* L'homme s'y trouve plongé dans un climat païen et hédoniste ou laïc.

Relevons cependant aussi *l'apport positif* des techniques de diffusion : le chrétien émet dorénavant des exigences de *qualité* et de *loyauté,* de *beauté* et de *pureté,* d'*authenticité.* Il acquiert une mentalité critique en même temps que le sens de l'universalité, providentiel acheminement vers l'esprit catholique.

C'est cet homme qu'il faut évangéliser.

Toutefois, et c'est grave, il *n'y a plus de milieu clos,* donc plus de milieu préservé : ni la paroisse, ni la famille, etc. La radio est déjà partout ; dans le village le plus reculé, on entend les chansonniers de Montmartre. La télévision installe le cinéma à domicile.

Tous les problèmes, les plus délicats et les plus graves, sont posés à nos chrétiens. On pourrait souhaiter que les problèmes n'aient pas été posés, ou agir comme s'ils n'étaient pas posés. Mais ce serait aveuglement et aberration. La foi ne sera donc plus sauvée par une pastorale de préservation ou de ségrégation... Les techniques modernes de diffusion nous imposent de dresser à l'intérieur de chaque conscience le rempart vivant qui défend la foi et la vie religieuse. Donc, pour nous, un devoir difficile et urgent d'*éducation de la liberté,* d'éducation *des consciences.*

Enfin, *l'évangélisation en dehors des institutions ecclésiales* pose de nouveaux problèmes : par les lieux où le message est apporté ; par le support qui transmet le message et qui est fourni tantôt par l'Etat, tantôt par des entreprises commerciales ; par la masse que l'on atteint, infiniment plus bigarrée que celle qui est réunie au pied d'une chaire ou qui fréquente les bibliothèques catholiques. Et là, qui ne voit les altérations, même graves, que peut subir le « message » en sa transmission ?

Cela pose le problème de l'adaptation de l'enseignement aux dispositions intellectuelles, psychologiques et religieuses. En dehors de la retransmission de sermons ou de Saluts du Saint Sacrement, ne faut-il pas faire pour ce large public « ignoré » une catéchèse postbaptismale ou prébaptismale ?

Ces techniques nous offrent pourtant une chance : atteindre tous les hommes. Elles nous imposent un devoir : traiter les vrais problèmes. Elles requièrent une condition : tenir compte de ce que les hommes sont capables de supporter et d'assimiler.

Les moyens nouveaux de l'apostolat. — 1° *L'opinion publique :* Il est normal que l'Eglise trouve dans les réalités profanes des contreforts qui épaulent son action spirituelle et plus particulièrement son action évangélique. On ne peut nier qu'elle ait été aidée et combattue aussi par les diverses puissances qui, au cours de l'histoire, ont dominé les sociétés.

Or, il est une puissance moderne en notre civilisation démocratique : c'est l'opinion publique. Elle est puissance, donc elle exerce des pressions et cette puissance est d'autant plus tentaculaire qu'elle est « milieu de vie » d'une nature particulière évidemment. L'Eglise serait-elle portée à récuser ou à négliger cet appui ? Ne doit-elle pas plutôt le rechercher et l'utiliser ?

Il se pose donc un problème de l'attitude des chrétiens, c'est-à-dire de leurs *devoirs* à l'égard de l'opinion publique. Car on ne peut compter sur l'opinion publique que si on l'a « faite ». Et que peut vouloir signifier « faire » une opinion publique sur le plan de l'évangélisation, c'est-à-dire de la naissance et du développement de la foi ?

On dira : il y a l'école ; mais si l'école demeure le moyen privilégié de l'éducation chrétienne, elle ne saurait plus suffire. Il y a une école de l'adulte, une œuvre éducatrice à compléter et à adapter à la situation actuelle. Car si nous demeurons insensibles à la déchristianisation opérée à longueur de jour par tant de techniques, nos incuries et parfois nos bras démoliront ce que nous aurons édifié péniblement.

C'est un fait nouveau : l'école est relayée. Il ne suffit donc pas de parcourir magnifiquement les premiers 100 mètres, il faut prendre les relais.

Il faut avoir la certitude que nos sacrifices et nos peines seront pour une large part perdus, si nous n'avons pas l'intelligence de la civilisation qui se fait.

A temps nouveaux, tâches nouvelles.

2° *Les moyens audio-visuels :* Par leur présentation du message, puisqu'un large public croit à ces techniques modernes. Passons-nous de l'ère des théologiens, de la prédominance des concepts et du rôle privilégié de la raison à l'ère des cinéastes,

à la prédominance des images, au rôle privilégié de la parabole ?

D'une certaine manière on retrouverait davantage, dans ces techniques modernes de diffusion, le procédé biblique : Dieu s'est révélé à son peuple, non par des formules, mais dans une histoire.

Une civilisation audio-visuelle marque notre génération : il nous faut en tenir compte. Peut-être ces techniques bien utilisées nous contraignent-elles à mettre le message évangélique à la portée d'un plus grand nombre d'hommes : dans leur majorité, les hommes sont des êtres concrets, non des êtres abstraits. Mais elles comportent aussi des dangers : ceux de l'ambiguïté ou de la désacralisation. On peut s'enliser dans les images et perdre le sens du mystère (par exemple, la controverse en Allemagne autour de la messe télévisée). Ces moyens sont déjà utilisés ; court bilan.

3° *Méthodologie :* Nous voulons utiliser des techniques de diffusion pour répandre le message. Ces techniques sont soumises chacune à des lois propres : les lois du genre. Il ne saurait donc suffire de faire de la pellicule à thème religieux, d'imprimer des journaux catholiques avec des panégyriques bien construits, ou de retransmettre des cérémonies religieuses...

C'est déjà quelque chose, mais le vrai problème est de savoir comment chaque technique peut et doit proposer en sa spécificité le message évangélique ; par exemple, la presse catholique a-t-elle pour but et fonction de présenter le message évangélique dans sa formulation abstraite et synthétique ou dans son éclatement quotidien dans l'événement ? Une question analogue se pose pour le cinéma, la radio et la télévision.

⁂

Le cours du R. P. Gabel s'achevait sur les conclusions suivantes que nous tenons à reproduire comme elles ont été recueillies en sténotypie :

Ainsi toute technique de diffusion ressemble à un outil : chacune a sa finalité et ses lois.

Tout au long de ces ultimes remarques j'ai rappelé notre obligation de respecter cette finalité et ces lois. En précisant le rôle et les fonctions de la presse dans la transmission du message évangélique, je n'étais pas inspiré par une sorte de libéralisme ou de minimalisme doctrinal, mais par la volonté d'utiliser correctement un instrument providentiel d'une valeur certaine, mais relative aussi, donc incapable de transmettre, en demeurant fidèle à lui-même, le message évangélique sous tous ses aspects et en ses diverses expressions.

Les techniques modernes de diffusion ne sont qu'un moyen de transmettre le message, un moyen qui a son efficacité, certes, mais aussi ses limites, ses dangers et ses illusions. Il faut donc nous tenir à égale distance du refus et de l'engouement.

Les limites proviennent de leur nature : car moyens audio-visuels — et la presse elle-même subit chaque jour davantage ces lois, — ils nous introduisent dans le mystère de la foi par des images et fragmentairement. L'image peut n'avoir, quoi qu'on veuille ou prétende, aucune transparence sur le divin et l'homme moderne souffre déjà tragiquement d'un manque de synthèse. Les plus grandes richesses seront jetées en vrac dans les âmes qui ne sauront ni les inventorier, ni les ordonner, ni donc en vivre.

Le danger est que nous succombions aux pièges de ces techniques dans l'usage même que nous en ferions pour éveiller ou fortifier la foi chez les hommes. Ce n'est pas impensable, car l'entraînement est trop universel de réduire à un univers d'images le mystère de la foi et de violer l'intériorité des consciences. Nous pourrions, nous aussi, amorcer l'aliénation psychologique de nos chrétiens au moment même où nous prétendons leur faire vivre la vie de la foi.

Les illusions surtout. Devant l'immense rayonnement de ces moyens d'expression grâce auxquels. à la même minute ou dans la succession des jours, des millions d'hommes sont atteints, on pourrait être tenté de voir en eux la forme définitive de l'apostolat moderne et même de tout apostolat. On confiera à un film, à une émission de radio ou de télévision, le soin de porter le message évangélique et de confesser devant les hommes que le Christ est Seigneur et Dieu. A la limite, on demandera à Pierre Fresnay d'incarner en Monsieur Vincent la charité chrétienne... et tant que tournera le film, le témoignage de la charité sera donné devant le monde... Ce serait évidemment de la propagande moderne ; de l'apostolat moderne beaucoup moins, car, moderne, l'apostolat demeure toujours l'apostolat, c'est-à-dire rencontre de personnes, réciprocité des consciences, offrande d'amour et de vie dans une communauté. Dans notre univers de choses et de techniques, l'apostolat, s'il est celui du Christ et de l'Eglise, affirmera toujours la primauté de la personne et exigera toujours une démarche de la charité.

Ainsi apparaît et s'impose la nécessité de ne pas substituer ces moyens nouveaux au contact des personnes et à l'insertion dans une communauté,

— de ne pas les utiliser en marge ou même en rupture des orientations que la hiérarchie nous donne sur l'Action catholique missionnaire ou sociale ;

— de ne pas rejeter la prédication à la communauté paroissiale sous prétexte que l'on peut atteindre l'univers, le cercle d'études et le mouvement d'Action catholique sous prétexte que l'on a constitué un ciné-club ou un Comité de presse ;

— de ne pas éliminer l'ascèse et l'effort pour l'acquisition d'une vie religieuse plus personnelle par la lecture, l'étude et la méditation.

En ces heures, où les techniques s'inventent et des arts se cherchent, il nous suffit de nous souvenir de la découverte de l'imprimerie ; le livre a changé beaucoup de choses ; il n'a pas supprimé l'essentiel.

Le thème, tel qu'il m'a été déterminé, m'a obligé à prendre une voie moyenne entre la théologie pure et la pastorale appliquée ; il a orienté mes réflexions vers le producteur et beaucoup moins vers l'utilisateur.

Et pourtant celui-ci n'a pas été perdu de vue, et quand j'insistais sur la nécessité d'éduquer la liberté et la conscience des chrétiens, c'était surtout en vue de les aider à utiliser dans une perspective de foi les techniques de diffusion qui, pour la plus large part, sont au service d'intérêts profanes et reflètent plus le monde enclin au péché que le monde promis à la rédemption.

La tâche la plus urgente est d'éveiller nos chrétiens à l'intérêt comme au danger de ces techniques. Cette préoccupation est sous-tendue et affleure dans la Lettre que le Saint-Père a daigné adresser au président Charles Flory.

Il est aussi de notre devoir de faire comprendre

et admettre à nos chrétiens que, quelle que soit l'éducation de leur liberté et de leur conscience, ils doivent s'imposer une discipline esthétique, culturelle, morale et religieuse. Parce que ces techniques prennent habituellement la forme de loisirs, tout dans leur usage n'est pas permis et tout n'est pas souhaitable ; nous n'avons pas le droit de tout voir, de tout entendre, de tout lire : c'est une question de respect et de prudence.

Tous les professeurs de cette Semaine sociale ont attiré votre attention sur la puissance de ces techniques de diffusion, sur la place qu'elles tiennent et la signification qu'elles ont dans notre civilisation. Il est impossible, il est impensable que, par les chrétiens, l'Église ne soit pas présente et agissante. Leur absence serait interprétée comme un refus et une condamnation de l'Eglise. Dans tous les secteurs et à tous les échelons, les chrétiens prendront leurs responsabilités et exerceront une influence... Demain il sera trop tard... N'ajoutons pas une nouvelle colonne au bilan des occasions manquées.

Il nous faut donc :

— avoir en mains ces techniques ;

— savoir nous en servir dans le respect de l'outil et la soumission à des lois psychologiques déterminées ;

— embrasser par elles toutes les réalités du monde ;

— projeter sur cette réalité la lumière de la foi ;

— amener par ces techniques les hommes à confesser le Christ, par la parole et par la vie, dans la communauté d'amour qu'est l'Eglise.

C'est Dieu qui nous offre cette chance. Les techniques de diffusion peuvent et doivent aider les hommes à prendre leur taille d'homme parfait, dans la révélation et la connaissance toujours plus lumineuse du message du Christ et de l'Eglise.

Une interview de M. Charles Flory

Dans la Croix *du 20. 7. 1955, J. Pélissier interrogeait le président des Semaines sociales de France, M. Charles Flory, sur les perspectives sociales que le développement des techniques modernes de diffusion permettait d'envisager :*

— Certains, tout en appréciant la nouveauté comme l'importance du sujet, se sont étonnés du choix que vous en avez fait, Monsieur le président, parce qu'il paraît s'éloigner des préoccupations habituelles des Semaines sociales ?

— *Mon cher ami, la prise de conscience de réalités nouvelles apparaît comme la condition première d'une action efficace et de nouveaux progrès. Depuis la Libération, nous nous attachons à établir cet inventaire, car nous sommes dans une période de mue et de mutation. Cette crise de civilisation appelle un effort exceptionnel d'analyse sociologique et d'adaptation intellectuelle.*

— En ce sens, on peut dire, Monsieur le président, que, parmi les découvertes qui ont le plus bouleversé les conditions de vie, il n'en est pas dont les conséquences soient plus graves que celles concernant les techniques de diffusion ?

— *Certes. Et voilà pourquoi nous voulons à la fois prendre la mesure de ce phénomène capital et discerner les risques ; mieux comprendre aussi le potentiel d'enrichissement et d'épanouissement humain qu'il nous offre, si nous savons en tirer parti.*

— Dans les fiches d'information que *la Croix* publiera en même temps que la synthèse des travaux de la Semaine, nous soulignerons l'influence croissante de la presse.

— *Je note, dans ma leçon d'ouverture, que la presse s'est de plus en plus industrialisée. Un grand quotidien constitue aujourd'hui une énorme entreprise, qui exige de gros investissements : 1 200 millions, d'après une récente évaluation. Les techniques de présentation, de publicité, de diffusion ont été complètement renouvelées et se renouvellent sans cesse.*

— Et le cinéma ?

— *Par sa puissance d'attraction, le cinéma est devenu un fait social de premier ordre. Merveilleux élément de distraction, il peut être aussi un remarquable instrument de culture. On a relevé que les neuf dixièmes des connaissances d'un ouvrier ou d'un paysan de notre temps proviennent des films qu'ils ont pu voir.*

La majorité des hommes doivent au cinéma l'essentiel des représentations et des jugements qu'ils se font sur les événements, sur les civilisations étrangères, sur les milieux sociaux, sur les problèmes d'actualité. Conséquences : danger non illusoire de mainmise de l'Etat et aventure financière qui recherche le maximum de rendement.

— Dans une des fiches rédigées pour *la Croix*, je note, Monsieur le président, que 50 pour 100 des familles françaises possèdent un récepteur de radio et qu'elles l'écoutent en moyenne six heures par jour ?

— *La radio est une incomparable « institution socio-culturelle ». Quant à la dernière-née, la télévision, elle cumule les avantages de la radio et du cinéma, et elle apporte à la culture un support concret. Par elle, aux Etats-Unis notamment, nous retrouvons aussi une ébauche de méthodes de démocratie directe.*

— Vie politique et vie privée sont intéressées par ce développement des techniques de diffusion ?

— *Ces techniques répondent à des besoins désormais incoercibles. Elles entraînent des transformations psychologiques d'immense ampleur, modèlent les comportements, orientent les goûts et les idées, conditionnent plus ou moins les mouvements de la mode, les relations sentimentales, les rapports de famille. Nous assistons, sans nous en rendre suffisamment compte, au passage d'un type de culture à un autre, à l'éclosion de nouvelles formes de civilisation.*

— Cela ne va pas sans danger ?

— *Certes non : risque d'accaparement de ces techniques par le pouvoir, car nous savons que « le viol des foules » n'est pas une vue de l'esprit ; — risque aussi d'un accaparement purement commercial. Ces risques sont particulièrement graves dans l'ordre de la moralité, et vous savez combien nous sommes mal armés —* la Croix *vient d'exposer le problème dans ses articles sur « les catholiques et la censure » — pour lutter contre les publications pornographiques et les films licencieux.*

Je n'insisterai pas davantage sur les ravages de la presse du cœur, l'intoxication de la jeunesse, l'excitation par certaines radios, des populations des territoires dont nous avons la responsabilité. Je dirai plutôt l'abaissement du niveau culturel par cette forme de civilisation audio-visuelle.

— Déséquilibre nerveux, désaxement sentimental, appauvrissement de la culture, est-ce donc par un solde négatif que se traduira l'apport de ces techniques ?

— Oh ! non. Nous reconnaissons leurs apports positifs considérables : plus large information ; développement de la connaissance de la musique, par exemple ; mise à la portée du grand nombre des œuvres durables ; et, plus encore, possibilité de créer, par delà la communication, une communion. Les techniques modernes de diffusion ouvrent également — le Saint-Père l'a souligné maintes fois — des possibilités d'apostolat jusqu'ici insoupçonnées, mystérieuse et providentielle étape dans la propagation de notre foi.

Il faudra du temps pour que les sens et les cerveaux s'adaptent.

Il faudra plus encore que les chrétiens agissent fortement et positivement, selon les directives du Pape.

D'abord, pour obtenir des structures en équilibre entre le dynamisme de l'initiative privée et la mission de l'Etat, gardien du bien public et chargé, de ce fait, du rôle délicat de censeur. Ensuite, pour agir sur le public, livré sans défense aux sollicitations des techniques de diffusion, par la formation du sens critique, par l'école, les Comités de presse, les ciné et télé-clubs, etc. Déjà, des mouvements ont beaucoup de réalisations heureuses à leur actif.

Nous n'avons pas à redouter les changements que ces techniques peuvent apporter à notre civilisation, si, répondant à l'appel de l'Eglise, nous ne négligeons rien pour qu'elles préparent un large accès à une culture authentique et au progrès spirituel.

Conclusions de la Semaine sociale de Nancy

Réunies à Nancy pour leur session annuelle, les Semaines sociales de France ont abordé l'étude des techniques de diffusion : presse, cinéma, radio, télévision, dans la civilisation contemporaine.

Elles ont reconnu les valeurs positives de vérité, d'art, de distraction, de communion que peuvent apporter à l'ensemble des hommes ces techniques, ainsi que le caractère plus rapide, plus direct, plus complet, plus universel de l'information qu'elles mettent à leur disposition. Elles ont pris conscience aussi des dangers bien connus que peut comporter leur emploi pour la dignité, la moralité et la liberté des personnes.

Cette ambivalence fait apparaître la nécessité d'une mise au point de structures et de dispositions législatives appropriées à chacune, en vue d'éviter, dans la mesure du possible, ces effets nocifs tout en permettant à chacun de bénéficier largement de cet apport positif. Cette mise au point doit, en particulier, libérer les responsables de ces techniques de diffusion des risques de dictature, tant du côté de l'Etat que des intérêts privés. Elle assurera le respect de la vérité sans bannir la liberté et conciliera les nécessités de l'information avec le respect de la vie privée.

On peut envisager, dans ce sens, les réformes suivantes :

Pour les entreprises de presse, qui doivent rester des entreprises privées, à la fois une aide indirecte de l'Etat qui assurera la sauvegarde de leur indépendance et un statut qui oblige à faire connaître, avec le nom de leurs dirigeants, l'origine de leurs ressources et leurs comptes d'exploitation annuels, et à rendre plus effectives leurs responsabilités.

Pour le cinéma, un développement des primes à la qualité pour les films de long et court métrage, étant bien entendu que cette notion de qualité comporte l'élément moral en même temps que l'élément culturel, sans préjudice des cotes morales et d'une meilleure organisation de la censure.

Pour la radio-télévision, l'établissement d'un office public qui assure l'indépendance de ses dirigeants à l'égard du gouvernement et qui leur permettent d'accomplir, en dehors des servitudes d'une publicité privée, les tâches d'information, de distraction et de diffusion de la culture qui leur sont propres.

Ces dispositions, toutefois, demeureront insuffisamment efficaces, si elles ne sont pas accompagnées d'une formation active de ses agents divers, mais plus encore de ses divers publics. Un éveil d'une attitude active et critique, commencé dès l'enfance par la famille, l'école et les mouvements de jeunesse, doit être poursuivi dans les Comités de presse, les ciné-clubs et les télé-clubs, dont les tâches et l'encadrement demandent des organisations et des centres culturels spécialisés.

Ainsi se dégagera peu à peu une opinion formée et susceptible d'agir favorablement sur l'établissement des programmes, la production ou la distribution, pour que les techniques de diffusion servent à la fois l'épanouissement des personnes et l'union des hommes.

Il y a là, pour les chrétiens, dans leurs situations diverses, un champ d'action nouveau et aussi un puissant moyen d'apostolat.

— *L'Evangile de la joie,* par le R. P. PERRIN, O. P. — Vol. 12 × 19 cm., 200 pages. Editions Montaigne, Paris.

L'Evangile de la joie, ce sont les béatitudes qui proclament le vrai chrétien huit fois heureux. C'est à méditer cet Evangile que s'est attaché le R. P. Perrin. Il cherche d'abord la joie chrétienne dans ses sources et sa nature, s'arrête ensuite sur chacune des béatitudes, pour s'appliquer enfin à découvrir les moyens d'atteindre la force rayonnante de la joie apostolique qui en émane. Cette leçon de paisible optimisme sera d'autant plus appréciée que celui qui la donne a été durement éprouvé par Dieu qui lui a enlevé l'usage de ses yeux.

— *Le mal et l'existence,* par LUCIEN JERPHAGNON. — Vol. 14 × 19 cm., 160 pages. Prix : 330 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

M. Jerphagnon, professeur de philosophie, a voulu, dans ce livre, donner des éléments de réponse à la question que soulève l'existence du mal. Plutôt que de chercher des explications rationnelles à un fait étroitement impliqué dans un ensemble irréductible à la raison, il élève le débat et montre que c'est au niveau de l'être et non du mal que se pose la question. « Se savoir exister, c'est déjà éprouver confusément... quelque chose comme l'approche d'une présence mystérieuse ou comme l'emprise victorieuse d'un amour infini. » Comme se l'est proposé son auteur, ce livre, par son sain optimisme, aidera à redonner à ceux qui le lisent, en y cherchant des raisons d'espérer, « le sens de l'existence et le goût d'exister ».

Notes pastorales sur les techniques de l'Apostolat de l'opinion publique

Les Orientamenti Pastorali *(Milan-Padoue) de mars* 1955 *ont publié les réflexions suivantes sur les rapports de la Pastorale avec les techniques modernes de l'opinion publique. Elles montrent que la préoccupation au sujet des techniques modernes de diffusion est la même au-delà des monts qu'en deçà et sous quel angle les aborde la Pastorale* (1) *:*

Prémisse : définition de l'opinion publique.

1. — L'opinion publique est l'atmosphère, le climat, l'esprit qui imprègnent les pensées, les sentiments, les orientations des hommes vivant dans la société moderne.

Je m'explique. Il est évident que l'homme qui vit en société reste libre, en suivant une ligne directrice propre, en disposant d'une large marge pour exprimer ses choix, ses critiques, ses divergences.

Mais il est également vrai qu'il se crée, dans la vie sociale quotidienne, une sorte de dénominateur commun — un point de convergence — sur un sujet de conversation et de discussion déterminé : résultat acquis par la lecture de la dernière nouvelle du journal, par la vision du même film, par le même spectacle de télévision.

Sur ce même dénominateur se greffe une foule de pensées et de sentiments, convergent des réactions différentes dans lesquelles, en même temps que les divergences, se forment des courants communs. De là naît un esprit commun, subtil et fort, indéfinissable et présent partout, diffus et explosif ; un sentiment commun naît, enfin, dans des problèmes déterminés, qui constitue l'opinion publique.

2. — Sur ce concept se greffe le problème apostolique et pastoral de l'orientation de l'opinion publique dans un sens chrétien ; ce problème se résout en cherchant à influer sur les techniques de l'opinion publique (presse, théâtre, cinéma, radio, télévision) dans le sens de la vérité chrétienne.

Cette action étant technique est spécialisée et déterminée suivant les moyens techniques par elle employés. Il y a cependant deux règles fondamentales qui doivent servir de base à toute action apostolique ; elles ont été l'objet d'un admirable discours du Saint-Père, à l'occasion du Congrès international de la presse, célébré à Rome en mars 1950 :

a) L'orientation de la pensée vers la conception chrétienne doit être une conquête de la liberté humaine ; elle ne peut être le fruit de la violation des consciences, d'une standardisation de la pensée, mais le fruit d'une prise de conscience des responsabilités propres, d'un acte de liberté. C'est essentiel pour la structure naturelle de l'homme qui est libre ; c'est essentiel aussi pour la structure surnaturelle de l'acte de foi qui est libre. Or, l'opinion publique dans l'Eglise ne peut exister que dans la ligne de la foi, dans le prolongement de la foi à défendre, à conserver, à consolider.

(1) Traduction de *la D. C.*

b) Une telle liberté dans l'acquiescement à la vérité même dans l'atmosphère de l'opinion publique exige la compétence dans l'étude et dans la réalisation de techniques appropriées ; appropriés, dis-je, à faire descendre dans les âmes les vérités, les directives, les orientations du magistère de l'Eglise, en vue de permettre de confronter et de mesurer avec tout cela les faits, les situations quotidiennes (rapportés par la presse, par exemple, ou décrits sur un écran). C'est évident : c'est seulement lorsque la majeure partie des fidèles auront accompli cette action d'assimilation et d'incarnation qu'ils jugeront les événements et les réalités dans cette lumière ; qu'ils en pénétreront les situations concrètes ; qu'ils créeront, en un mot, l'opinion publique orientée suivant le sentiment du Christ et de l'Eglise.

3. — C'est précisément ici que s'insère l'aspect pastoral du problème de l'orientation de l'opinion publique. Si l'on n'entre pas dans le vif de l'opinion publique, l'action pastorale menace d'être isolée et inefficace, car les moyens modernes de diffusion des idées ont créé une ambiance artificielle, areligieuse, amorale, et même, en de nombreux secteurs, antireligieuse et antimorale.

Le curé qui fait la catéchèse pendant vingt minutes chaque semaine sait bien que ses auditeurs, au dehors de l'Eglise, entreront dans une atmosphère (cinéma, télévision, revues, journaux) qui n'est pas chrétienne. Ainsi, en même temps que l'apostolat traditionnel et direct, est urgent l'apostolat indirect dans lequel on cherche l'homme là où il se trouve, dans l'opinion publique qu'il respire, pour le ramener dans l'atmosphère de Dieu.

G. Ceriani.

I

LA PRESSE.

1. — En mai (3-7) 1954, s'est tenu à Paris le *IV° Congrès international de la Presse catholique :* étaient présents environ 300 journalistes, représentants de 29 nations, sans compter les représentants exilés de nations qui sont au-delà du rideau de fer et de silence.

Les thèmes traités concernaient :

1° des problèmes techniques ;

2° des problèmes relatifs à la diffusion de la presse catholique ;

3° des problèmes plus intérieurs concernant la formation spirituelle du journaliste qui doit faire rayonner dans le message de la parole écrite la foi vivante et la fidélité loyale à l'Eglise. C'est ainsi qu'a été développé le thème général du Congrès : « La presse catholique dans le monde, sa mission, son avenir ».

Il n'est pas possible de rapporter tout le contenu dense de ces journées (dont parle le numéro 1176 [27 juin 1954] de *la Documentation Catholique*).

Je m'arrête seulement sur *quelques éléments* essentiels.

S. Exc. Mgr Montini, dans la lettre envoyée au nom du Saint-Père (déjà largement citée dans *Orientamenti Pastorali* nos 2 et 3 de 1954, p. 120-121), souligne que la mission du journaliste catholique doit être animée d'une foi vive ; il faut aussi qu'il se sente fils de l'Eglise, attentif à servir sa Mère. C'est dans cette lumière que se développèrent pratiquement les travaux du Congrès qui fut clôturé par S. Em. le cardinal Feltin, lequel souligna le caractère missionnaire qu'a la presse catholique, chargée de choisir, de décanter et d'interpréter dans la vision théologique les événements et les nouvelles.

Le centre d'intérêt du Congrès fut le rapport du P. Gabel, rédacteur-chef de *la Croix*, qui souligna que le message évangélique passe dans l'opinion publique au moyen de l'actualité des faits dans lesquels il doit s'incarner.

La presse catholique « atteint des lecteurs qui subissent les pressions, participent aux réactions, reprennent des jugements d'un milieu... où il faut affronter les problèmes qui préoccupent l'opinion publique ».

A ce propos, sont également intéressantes et exactes les pensées exprimées par M. F. Alessandrini, rédacteur-chef de *l'Osservatore Romano*, qui résume la fonction de la presse dans cette heureuse synthèse : « *Contemplata tradere* » aux croyants et aux non-croyants.

2. — Dans le climat des exigences nationales a eu lieu en novembre dernier (11-13), le *Congrès national de la Presse catholique en Italie*, au cours duquel les participants firent preuve d'un vif esprit concret : étude et motions sur la loi de la presse, les droits et les devoirs concernant la liberté de la presse, etc. ; en outre, dans ce Congrès, les catholiques soulignèrent la gravité de l'obligation d'insérer dans les secteurs de l'opinion publique le message évangélique. Il faut rejeter, affirma le professeur Gedda, le « complexe d'Esaü », qui fait renoncer pour des compromis pratiques aux promesses de sa propre primogéniture spirituelle.

3. — D'après les pages précédentes, chacun voit l'urgence pastorale du problème de la presse, qui, des assises des Congrès, doit être introduit et inséré dans la laborieuse et complexe action pastorale : sans la technique de la presse catholique, la prédication traditionnelle perd dans la paroisse beaucoup de son efficacité.

Ici, l'ami lecteur peut mesurer l'importance du thème affronté — la presse paroissiale — dans la Semaine de Bologne, qui aboutit à une motion finale, qu'on peut lire dans les *Actes* imprimés.

G. CERIANI.

II

LA TÉLÉVISION EST-ELLE UNE CALAMITÉ ?

Une révolution s'est accomplie sous nos yeux et nous ne nous en sommes pas aperçus : les idées — principe d'action — sont aujourd'hui diffusées principalement par l'image, plutôt que par la parole. Elles parviennent ainsi, non seulement à toutes les classes — même les moins cultivées — de la société, mais encore elles pénètrent, grâce au charme des sentiments, non contrôlées par l'intelligence, puissantes sur la volonté. C'est là une révolution d'une telle portée que — pour en retrouver une semblable — il faut remonter à l'invention de la presse, à la découverte de la poudre à fusil et à celle de l'Amérique.

Elle agit sur la structure même des hommes ; elle réduit à l'état de masse les individus même les plus riches en personnalité ; elle met enfin un pouvoir tyrannique et universel dans les mains de celui qui ne possède pas la vérité ni la science, mais sait user avec plus d'habileté du langage de l'image. De même que, sans la presse, il n'y aurait pas eu de Réforme luthérienne, de Révolutions française et soviétique, de même, il n'y a pas eu, et il n'y a pas, de nos jours, de mouvement idéologique important sans l'emploi de ce langage. Nous pouvons donc bien définir notre ère : « l'ère de l'image ».

La télévision est le moyen le plus complet et le plus efficace de la nouvelle époque : elle exploite la suggestion de l'image, la précision de la parole et le mordant de l'immédiat. Avec la télévision sont tombées en quelque sorte les barrières de la distance et du temps ; elle supprime même l'inconvénient d'aller jusqu'au libraire du coin ou au cinéma de la rue voisine. Le monde — image et son — est prêt à apparaître chez nous au simple déclic d'un bouton.

Cette image et ce son paraissent fidèles, cette découverte du monde paraît sincère. Nous croyons avoir ouvert une fenêtre devant laquelle nous nous tenons pour regarder. Eh bien, non, ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas le monde que nous voyons, mais une image artificielle du monde ; elle est si bien truquée que nous croyons voir le monde lui-même, tel qu'il est.

Dans notre maison, il y a un écran à deux pas de nous. A l'endroit de la prise de vues, un événement se déroule sous l'objectif de la caméra. Entre l'objectif et notre écran, une miriade de fils, de valves, de condensateurs : tout un support technique qui ne trompe pas. On dirait donc que notre contact avec l'événement est immédiat et fidèle. Il n'en est rien : au milieu, il y a la puissance d'un esprit ; un homme qui guide l'objectif, et il nous fait voir ce qu'il veut. Sans que nous y prenions garde, il nous donne l'interprétation de cet événement. Voilà où sont la tromperie et le danger.

En d'autres termes, le langage de l'image nous fournit le sens préjugé de ce que nous voyons. Nous croyons faire une expérience et, en fait, nous subissons l'imposition d'une idée, sans nous en apercevoir, parce qu'elle entre en nous avec les sensations et les sentiments qui sont rationnellement aveugles. Le pouvoir, qui fait de nous des « hommes », reste inactif ; à la fin, nous nous réveillons avec des idées qui ont pénétré dans notre cerveau sans que nous les eussions contrôlées ou sciemment acceptées.

Cette image, nous ne l'appellerons pas un pouvoir magique, car ses techniques de persuasion peuvent être connues et aussi combattues. Mais nous pouvons bien le qualifier de bouleversant et — s'il n'est pas atteint au talon — d'invincible.

Le talon d'Achille de l'image, c'est l'état psychologique du spectateur. De même qu'une épingle peut réduire à quelques centimètres de membrane inerte un énorme ballon, de même l'état d'activité-réflexe du spectateur en face de l'écran peut vider l'image de son pouvoir subjectif et émotif et, partant, la rendre à peu près inoffensive. La réaction critique, l'analyse rationnelle de l'image constituent l'arme secrète, plus efficace que toute autre, car elles frappent l'adversaire jusque dans la moelle, le rendent incapable de nuire, affaiblissent le venin et laissent intactes les substances nutritives.

C'est pourquoi nous pensons qu'apprendre au spectateur à être actif en face de l'écran est la principale œuvre d'apostolat de notre époque. Ainsi, en effet, non seulement le spectateur se maintient dans la dignité de sa personne, même quand le fait de s'abandonner passivement au spectacle ne cause aucun dommage idéologique et moral, mais encore et surtout cette attitude lui permet de ne pas être victime dans l'hypothèse où le langage et les moyens fournis par l'image sont employés par des hommes sans conscience ou ouvertement ennemis du bien.

NAZZARENO TADDÉE, S. J.

Problèmes moraux de la propagande

Au cours du mois de novembre 1954, *l'Ecole centrale des A. C. L. I. (Action catholique ouvrière italienne) a organisé un cours de préparation pour les techniciens de la propagande. L'assistant spirituel du cours, Don Battista Gotti, a fait une conférence sur la morale de la propagande, dont la* Lettera agli assistenti (*aumôniers des A. C. L. I.*) *a donné l'aperçu suivant. On ne parle pas de la* propagande de la morale, *mais de la* morale de la propagande (1) :

1. La morale doit se prononcer sur les problèmes de la propagande, parce que la propagande est un véritable acte humain, accompli avec la coopération de l'intelligence et de la volonté. C'est donc un véritable acte conscient, qui tombe comme tel dans la sphère de la compétence de la morale.

Si on considère ensuite que cet acte, accompli par l'homme, a comme terme un autre homme, est destiné à l'homme, avec des effets sur l'homme, on comprend encore mieux qu'il doit être réglé par la morale.

2. Si la morale doit se prononcer sur la propagande, une première question se pose : Est-il permis de faire de la propagande ? — Oui, à condition qu'elle respecte les conditions de la morale.

La propagande agit sur l'homme en s'introduisant du côté où elle en espère le plus de fruit.

Nous pouvons dire aujourd'hui que la propagande agit d'abord et surtout sur la psychologie de l'individu, sur le plan de l'inconscient et des sentiments.

Est-ce immoral ? Non.

Si le sentiment — qu'on se réfère à la théorie des passions — va à l'encontre de la droite raison, alors il sera immoral de s'en servir.

Mais si le sentiment doit soutenir et stimuler l'intelligence et la volonté, alors il est licite, il est même bon de s'en servir.

D'ailleurs la religion elle-même ne néglige pas le plan du sentiment ; elle s'en sert pour aider l'action de la volonté.

Ce n'est pas le rôle de la propagande de créer l'idée ; elle est au service de l'idée.

(1) *Lettera agli Assistenti* (janvier-février 1955). — Traduction de *la D. C.*

Pour que la propagande soit licite en soi et dans son action, elle doit répondre aux conditions dictées par la morale.

3. Est objet de la propagande tout ce que la propagande entend communiquer (idées religieuses, politiques, produits commerciaux, etc.). Ce qui en soi est mal ne peut se propager (idées fausses, calomnies, sujets immoraux en soi, comme les produits anticonceptionels).

Ce qui est indifférent, ce sont, par exemple, des produits commerciaux, les autres conditions conservant leur valeur.

Ce qui est bon, et doit être répandu, c'est tout ce qui constitue la vérité, le bien, parce que cela veut dire communiquer la vie.

La propagande acliste doit tendre à communiquer la vérité chrétienne concernant le mouvement ouvrier, et toute autre vérité, activité, etc., dans la lumière de la doctrine chrétienne, ou au moins s'assurer qu'il n'y a rien de contraire à l'enseignement chrétien.

Les moyens de la propagande sont tous ces instruments qui servent à atteindre la finalité de la propagande elle-même (écrits, discours, journaux, manifestes, etc.).

Un principe fondamental et absolu à cet égard est qu'on ne peut accomplir le mal même s'il en sort un bien. On ne peut donc employer des moyens mauvais même si l'effet peut être bon.

4. Il faut également avoir présentes à l'esprit les normes qui règlent la licéité d'une action d'où dérivent deux effets : l'un bon et l'autre mauvais.

Ceci n'est licite qu'aux conditions suivantes :

a) L'action qu'on accomplit doit être bonne ou au moins moralement indifférente.

b) Le bon effet ne doit pas être la conséquence de celui qui est mauvais, mais dériver de l'action au moins simultanément avec le mauvais.

c) L'intention doit être dirigée seulement vers le bon effet. L'effet mauvais ne doit pas être voulu, mais toléré.

d) Il doit y avoir un motif suffisant pour permettre l'effet mauvais.

Combien de fois dans l'action de la propagande oublie-t-on ces principes !

Pour atteindre une fin quelconque, est-il licite de prendre le moyen le plus opportun ? Non !

Il faut s'assurer de la moralité de la fin ou des moyens, parce que le moyen le plus opportun n'est pas toujours moral.

Pour obtenir une fin bonne (par exemple, propager les A. C. L. I.), est-il licite de se servir d'un moyen quelconque ?

Non, mais seulement des moyens licites.

Les moyens dont on se sert pour la propagande ne doivent pas être contre la justice (calomnies, médisances, certaines lâchetés...), contre la charité (enlever l'estime extérieure d'une ou plusieurs personnes sans qu'il y ait des motifs proportionnés, par exemple de bien commun, de droits d'une tierce personne...), contre la prudence (qu'il n'y ait pas de scandale ou des effets disproportionnés...).

5. La fin de la propagande est de communiquer une idée ou de faire accomplir une action. Chacun sait que la morale chrétienne condamne le principe qui dit : « La fin justifie les moyens. »

La fin doit être bonne en soi ; par conséquent sont condamnables les fins d'exploitation, de spéculation sur les passions (affaires, photos...), d'excitation au crime ou délit (responsabilité d'une certaine presse), etc.

La fin de la propagande ne doit pas être seulement destructive (contre-propagande), mais positive ; c'est-à-dire que la propagande, pour un chrétien, a pour fin d'aider l'homme à être plus homme, le chrétien à être plus chrétien, en développant les dons les meilleurs (intelligence, volonté, grâce) et en conservant la hiérarchie des valeurs (choses, homme, Dieu).

6. Les circonstances de la propagande sont ces déterminations diverses qui s'ajoutent à l'acte humain en soi et influent sur sa moralité.

Les principales circonstances sont : le lieu, la manière, le temps.

Lieu : Le lieu où se fait la propagande influe sur le critère non seulement technique mais encore moral, en considération des effets que dans tel lieu particulier l'action de la propagande peut donner ; la morale exige donc qu'on tienne compte de la mentalité du lieu, des usages et coutumes, etc.

Manière : La propagande doit s'adapter à la psychologie des personnes à qui on s'adresse et à l'objet qu'on veut faire accepter.

Est-il licite de vanter de préférence des réalités secondaires et faire ainsi oublier les principales ?

Si on le fait délibérément, évidemment ce n'est pas licite ; mais si c'est un moyen pour proposer les réalités profondes, alors c'est licite.

Temps : Est-il licite d'exploiter le moment ou le côté faible d'une personne (dépressions, malheurs, sensibilité...) pour suggérer une idée ?

Remarquons-le : Dieu lui-même propose aux âmes les thèmes des vérités en ces circonstances, à savoir au moment où une âme, par l'effet d'un déboire ou autrement, est plus disposée à écouter la voix de la Vérité et à l'entendre. Jésus également arrivait aux âmes au moyen de secours qu'il apportait aux corps ou par ses miracles, et faisait même valoir son pouvoir particulier. L'Eglise conseille au prêtre de rappeler les vérités éternelles aux âmes dans les moments de dispositions particulières et de besoin (Mariages, Baptêmes, décès...).

Cela nous fait déjà comprendre qu'il est licite de se servir de ces moments de moindre résistance contre le bien et le vrai, pourvu qu'on le fasse en employant de bons moyens et pour des fins bonnes.

On pourra dire : Et la liberté de l'homme est-elle respectée ainsi ?

La liberté est la capacité de choisir le bien et de réaliser ainsi sa personnalité dans la fin que Dieu pose à l'homme. Or, en se servant de la propagande comme on l'a dit, non seulement on n'enlève pas la liberté mais on l'aide à être vraiment libre (à se libérer de l'erreur et du mal).

7. Motifs pour lesquels on fait la propagande ; ascétique de la propagande.

En pratique, tout le monde fait de la propagande, étant donné le caractère social de l'homme.

Pour nous : le chrétien a l'obligation d'étendre le royaume de Dieu, en se servant donc des moyens les plus adaptés. Pour cela, en plus du caractère du Baptême, il y a un sacrement exprès : la Confirmation.

Ceci exige que chacun soit conscient de la grandeur de cette tâche missionnaire, car l'idée chrétienne est très impérative.

a) La vie se transmet avec la vie : le propagandiste de l'idée chrétienne doit donc être un « vivant » du christianisme.

b) On doit se préparer le mieux possible, même techniquement, pour être le moins possible inapte à cette œuvre merveilleuse, et ne pas être des bavards...

Puissance de la technique de la propagande :

a) Le « ministère de la parole », sous forme écrite, orale, figurée... C'est une espèce de sacerdoce.

b) La prudence, vertu qui nous enseigne à considérer toute chose avec un jugement droit.

c) La foi, profonde, vécue en ce qu'on veut dire...

d) La mortification, par elle la propagande sera au service de la vérité et non de nos caprices, de nos ambitions, des arrivismes...

e) Le sentiment de la responsabilité.

Il est facile de constater quelle responsabilité a la propagande dans notre vie moderne, et par conséquent quelles responsabilités a celui qui se sert de ces armes...

— *La cargaison du « Léviathan »*, par PAUL FABRICE. Illustré par ALAIN D'ORANGE. Premier prix « Cœurs Vaillants » de littérature enfantine. Collection « Jean-François ». — 128 pages 13,5 × 18,5 cm. Couverture cartonnée. Prix : 225 francs. Editions Fleurus, Paris.

— *Introïts.* Méditations, par M. le chanoine DELARUE. — Vol. 13 × 20 cm., 288 pages. Prix : 570 francs. Editions Beyaert, Bruges. (Diffusé en France par la maison Casterman, Paris.)

— *Un homme appelé Jésus*, par le R. P. BERNARD OLIVIER, O. P. — Vol. 19 × 12,5 cm., 56 pages. Collection « Etudes Religieuses », La Pensée Catholique, Bruxelles ; Office général du Livre, Paris.

— *Le syndicat dans la société* (syndicat et organisation professionnelle ; syndicat et religion ; syndicat et partis politiques ; syndicat et Etat), par Mgr PIETRO PAVAN. — Brochure 15 × 22 cm, 54 pages. Relations industrielles, 2, rue de l'Université, Québec, Canada.

— *Que faire ?* par MICHEL CARSOW. — Un vol. 19 × 14,5 cm., 48 pages. Prix : 240 francs. Editions Rousseau, Paris.

AUMONIERS DE LYCÉES

Lycée. — Elèves internes. — Service d'aumônerie. — Refus ministériel. — Association professionnelle. Recours. — Rejet.

Le ministre de l'Education nationale n'est légalement tenu de créer un service d'aumônerie dans les établissements d'enseignement que dans la mesure où il est établi que cette institution est nécessaire au libre exercice de leur culte par les élèves.

CONSEIL D'ÉTAT (Section du Contentieux)

Audience du 28 janvier 1955.

Association professionnelle des aumôniers de l'enseignement public.

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux ;

Sur le rapport de la 3e sous-section de la section du Contentieux ;

Vu la requête (1) présentée pour l'Association professionnelle des aumôniers de l'enseignement public, dont le siège social est à Paris, 52, boulevard Lefebvre, ladite requête enregistrée le 27 février 1952 au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler une décision, en date du 29 janvier 1952, par laquelle le ministre de l'Education nationale a décidé de ne pas autoriser la création d'un service d'aumônerie au lycée Chaptal, à Paris ;

Ce faire, attendu que le ministre n'était pas lié par l'avis défavorable exprimé par le Conseil d'administration du lycée ; que, d'ailleurs, l'avis donné par ce Conseil était vicié par la circonstance qu'au moment de le formuler, ce Conseil n'a pas connu exactement les faits de la cause ; que, dans un établissement comme le lycée Chaptal qui reçoit des internes, la création d'un service d'aumônerie — ainsi que cela a d'ailleurs été reconnu dans la circulaire ministérielle du 10 octobre 1945 — est indispensable pour assurer le libre exercice du culte par les élèves ;

Vu la décision attaquée ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 23 juin 1952, les observations présentées par le ministre de l'Education nationale en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi et tendant au rejet de la requête par les motifs qu'il résulte des dispositions de la loi du 9 décembre 1905 que l'administration est libre d'apprécier l'opportunité de la création d'un service d'aumônerie dans un lycée ; que le ministre ne s'est pas contenté de suivre l'avis exprimé par le Conseil d'administration de l'établissement, mais était en droit d'adopter la solution qu'il proposait ; qu'en fait, le libre exercice du culte est assuré à l'ensemble des élèves externes et internes du lycée Chaptal ;

Vu, enregistré comme ci-dessus le 19 novembre 1952, le mémoire en réplique présenté pour l'Association professionnelle des aumôners de l'enseignement public et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, par le motif que, dans le cas présent, les élèves du lycée n'ont pas la possibilité de suivre régulièrement les exercices de leur religion ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 8 janvier 1955, les observations nouvelles présentées pour l'Association professionnnelle des aumôniers de l'enseignement public tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, par les motifs que la requête, présentée par une Association groupant des membres qui tous ont intérêt à l'annulation de la décision attaquée, est recevable ; que, d'ailleurs, en se bornant à entériner purement et simplement une décision prise par le Conseil d'administration du lycée Chaptal, organisme sans qualité pour décider, le ministre a méconnu sa compétence ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus les 5 et 28 février 1953, les interventions de l'Association « les Amis du Centre catholique du lycée Chaptal », dont le siège social est à Paris, 5, rue Lebouteux, et de la Fédération nationale des groupements catholiques de parents d'élèves des lycées et collèges dont le siège social est à Paris, 61, rue Madame, lesdites interventions tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Vu le décret du 30 septembre 1953 ;

Ouï M. Barbet, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï Me Brouchot, avocat de l'Association professionnelle des aumôniers de l'enseignement public et autres, en ses observations ;

Ouï M. Grévisse, auditeur, commissaire-adjoint du gouvernement, en ses conclusions ;

Sur les interventions :

Considérant que l'Association « les Amis du Centre catholique du lycée Chaptal » et la Fédération nationale des groupements catholiques de parents d'élèves des lycées et collèges ont intérêt à l'annulation de la décision attaquée ; que leurs interventions sont recevables ;

Sur la légalité de la décision du ministre de l'Education nationale :

Considérant qu'il résulte des dispositions des articles 1 et 2 de la loi du 9 décembre 1905 garantissant le libre exercice des cultes sous les seuls restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public qu'en accordant aux autorités compétentes la faculté d'inscrire aux budgets de l'Etat, des départements et des communes, les dépenses relatives à des services d'aumônerie, le législateur a reconnu que, dans certains établissements publics, le libre exercice des cultes ne peut être sauvegardé que par l'institution de tels services à l'intérieur desdits établissements ; que, par suite, le ministre de l'Education nationale est légalement tenu de créer un service d'aumônerie dans les établissements d'enseignement où il est établi que cette institution est nécessaire au libre exercice de leur culte par les élèvs ;

Considérant qu'il n'est pas établi par les pièces versées au dossier que l'institution d'un service d'aumônerie catholique au lycée Chaptal ait été nécessaire pour permettre aux élèves de cet établissement le libre exercice de leur culte ; que, par suite, et alors qu'il ne résulte des pièces versées au dossier ni que le ministre, sans procéder à un examen personnel de la question, se soit borné à adopter l'avis exprimé par le Conseil d'administration du lycée, ni que ledit avis ait été entaché d'irrégularité, l'Association requérante n'est pas fondée à prétendre que c'est en violation de la loi que le ministre de l'Education nationale a refusé de procéder à la création de ce service ;

(1) N° 18 813.

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER

Les interventions de l'Association « les Amis du Centre catholique du lycée Chaptal » et de la « Fédération nationale des groupements catholiques de parents d'élèves des lycées et collèges » sont admises.

ARTICLE 2

La requête susvisée de l'Association professionnelle des aumôniers de l'enseignement public est rejetée.

ARTICLE 3

Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Education nationale.

OBSERVATIONS. — I. Dans une note publiée sous deux arrêts du 1er avril 1949 (*D. C.*, t. XLVI, col. 613 à 624), l'essentiel a été dit sur cette irritante question des aumôniers de lycée. L'arrêt du 28 janvier dernier apporte une précision nouvelle, d'ailleurs peu favorable, qu'il importe de relever.

Notons, tout d'abord, que, dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement avait soulevé une difficulté de recevabilité : il reprochait à l'Association d'avoir un intérêt insuffisant à se pourvoir. Un seul poste était en jeu : celui du lycée Chaptal, à Paris. Généralement, le Conseil estime qu'un groupement professionnel est irrecevable à agir lorsque le litige ne concerne qu'un de ses adhérents. Mais il s'agissait ici moins d'un intérêt individuel lésé (celui du futur aumônier) que d'un intérêt général, l'exercice du culte, touchant l'ensemble des membres de l'Association demanderesse. Dès lors, le recours a été reconnu recevable.

A l'avenir, néanmoins, il serait plus prudent, dans les procès de cette nature, de faire agir comme demandeurs les parents d'élèves à côté des aumôniers plutôt que de les faire intervenir après coup. Si le recours est irrecevable, l'intervention ne valide pas le recours, tandis que la présence des parents d'élèves du lycée, à l'origine de la procédure, lève toutes difficultés quant à l'intérêt des demandeurs à agir.

II. Au fond, l'arrêt formule un principe général satisfaisant. Il décide que « le ministre de l'Education nationale est légalement tenu de créer un service d'aumônerie dans les établissements d'enseignement où il est établi que cette institution est nécessaire au libre exercice de leur culte par les élèves ».

Mais, où l'arrêt appelle des réserves, c'est dans l'application qu'il fait de ces principes à l'espèce. Il s'agit de savoir quand l'institution d'un service d'aumônerie est nécessaire. Il y a là un élément subjectif dont l'appréciation est fonction de l'opinion que l'on a des besoins cultuels des élèves. Du moment que la messe du dimanche et les catéchismes sont assurés, des laïcs peuvent estimer que la liberté du culte est suffisamment garantie. Mais on peut avoir une opinion différente et plus stricte surtout pour des enfants qui peuvent avoir besoin de se confier à l'aumônier en dehors des offices et des horaires officiels. Cela est vrai surtout pour des élèves internes. Or, justement, le lycée Chaptal comportait des internes. Il est évident que décider, dans ces conditions, de l'inutilité d'un régime d'aumônerie ne procède pas de vues libérales qu'on eût aimé voir sanctionner.

Ce sera un progrès le jour où il sera admis que là où il y a des internes, un service d'aumônerie est de droit. L'enfant externe ou demi-pensionnaire retrouve tous les jours la possibilité de faire au dehors une part aux exercices religieux. L'élève interne n'a plus cette faculté. Ses maîtres, à cet égard, ne peuvent remplacer les parents : ils manqueraient à leur obligation de neutralité. La délégation des parents ne peut, sur ce point — pour eux essentiel, — qu'être confiée à l'aumônier. Les priver de cette faculté est une atteinte à leur autorité et à leurs sentiments religieux. Ils l'ont rappelé dans leur intervention. Il est regrettable qu'ils n'aient pas été entendus et que ce soient les autorités académiques, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, qui se substituent à eux sur le point de savoir si les contacts établis avec la paroisse voisine suffisent ou non à assurer, dans sa plénitude, la libre activité cultuelle de leurs enfants.

JEAN ROUVIÈRE,
docteur en droit.

— *Pie X, le Pape saint*, par MARIE-DOMINIQUE POINSENET. — Vol. 14 × 18,5 cm., 78 pages. Prix : 260 fr. Collection « Nos Amis les Saints ». Editions E. I. S. E., 46, rue de la Charité, Lyon.

Religieuse éducatrice à la plume appréciée, l'auteur a parfaitement résolu la double difficulté de résumer en ces quelques pages, sans négliger l'anecdote et les détails vivants, une vie fertile en événements, et d'avoir rendu aimable et accessible à des enfants l'histoire d'un pontificat jalonné d'actes de si haute portée.

— *Saint Yves, celui qui plaide notre cause au ciel*, par JEANNE MORET. — Vol. 14 × 18,5 cm., 78 pages. Prix : 260 francs. Collection « Nos amis les Saints ». E. I. S. E., 46, rue de la Charité, Lyon.

Cette biographie allégrement écrite, fidèle aux documents sans dédaigner la poésie, permettra à tous les Yves, les Yvon, les Yvonne et les Yvette qui, sous une forme ou sous une autre, sont placés sous la protection de saint Yves, de se familiariser avec leur saint patron.

— *Le Cœur sacerdotal du Christ à l'agonie.* 12 *Heures Saintes*, par le R. P. CHARMOT, S. J. Préface de S. Exc. Mgr DE BAZELAIRE. Gravures d'YVONNE SOUTRA. — Vol. 12 × 18,5 cm., 264 pages. Editions de l'Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

Dans cet ouvrage écrit à la demande de l'Archiconfrérie de l'Heure Sainte, le R. P. Charmot offre aux âmes généreuses la matière d'une méditation sur l'agonie de Notre-Seigneur pour chacune des 12 Heures Saintes de l'année.

— *Notre histoire d'enfants de Dieu.* Introduction au catéchisme, par M. le chanoine BOYER. — Vol. 13,5 × 18,5 cm., 138 pages. Les Editions de l'Ecole, Paris.

Ce petit livre, accompagné de nombreuses gravures en couleurs, permettra à l'enfant de se familiariser avec l'Ancien et le Nouveau Testament. Sa division en cinq parties : « Au commencement » (la création) ; « L'Avent » (d'Abraham à Notre-Seigneur) ; « Noël » ; « Pâques » et « La Pentecôte », lui fera mieux comprendre le sens christocentrique de l'Ecriture et de l'année liturgique.

— *L'Almanach du Croisé* 1956. — 64 pages illustrées en couleurs. Prix : 80 francs (par 100 ex. : 65 francs). Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

— *La Roulotte* (pour Messagères du Christ). — Brochure 12,5 × 16 cm. 50 pages illustrées. Prix : 110 francs (par 100 ex. : 95 francs). Apostolat de la Prière, Toulouse.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUIN 1955

JEUDI 16. — M. Arthur Conte, député socialiste des Pyrénées-Orientales, remporte le prix Georges-Courteline pour son roman : *Les étonnements de M. Newborne.*

— Ouverture à Strasbourg des journées médicales de France et de l'Union française.

— Le prix François-Jean-Armorin est décerné à M. Henri Moine, du *Progrès de Lyon*, pour son reportage : « Etapes allemandes », et à M. Maurice Tingaud du *Quotidien de la Haute-Loire*, pour « Les Etats-Unis par le gros bout de la lorgnette ». Chacun d'eux reçoit une somme de 50 000 francs.

— M. Alfred Michelin, président-directeur général de la Maison de la Bonne Presse est élu président du Centre national de presse catholique.

— Attribution du prix de l'Indochine à M. Michel Tauriac pour son roman *Le Trou* et du prix Madagascar à Mme Vally Samat pour : *Contes et légendes de Madagascar* et à M. Flavien Ranaivo pour deux recueils de vers : *L'ombre et le vent* et *Mes chansons de toujours.*

— Un convoi militaire tombe dans une embuscade près d'Arris (Algérie). Trois goumiers tués.

A L'ÉTRANGER. — Catastrophe maritime en rade de *Portland*. Le sous-marin britannique *Sidon* explose et coule. Trois officiers et dix marins ont péri.

— A *New-York*, première réunion des « Trois Occidentaux » représentés par MM. Antoine Pinay, McMillan et Foster Dulles, qui confèrent avec le chancelier Adenauer.

— A *Evian*, clôture des quatre journées d'étude de la biennale de l'information.

— L'*Osservatore Romano* publie le texte d'une déclaration de la Congrégation consistoriale excommuniant formellement tous ceux qui sont en cause dans l'arrestation et l'expulsion d'*Argentine* de Mgr Tato et de Mgr Novoa.

— Soulèvement militaire en *Argentine*. L'aviation, la marine et une partie de l'armée se révoltent contre le gouvernement. Violents combats au centre de Buenos-Aires entre les insurgés et la garde présidentielle. Le palais du gouvernement est bombardé par les avions de l'aéronavale. Trente avions se réfugient en Uruguay.

— Le conseil de famille impérial qui, selon une tradition remontant à plusieurs siècles, a voix consultative pour l'investiture et la déchéance des empereurs d'Annam, se réunit à *Hué* et adopte une résolution proclamant la destitution de Bao-Daï de ses fonctions de chef d'Etat et décidant la nomination de M. Ngô Dinh Diem comme président de la République.

VENDREDI 17. — A L'ÉTRANGER. — Arrivée à *Rome*, dans la nuit du 16 au 17, de Mgr Tato et de Mgr Novoa, les deux prélats expulsés par le gouvernement argentin.

— En *Argentine*, le gouvernement est maître de la situation. A Buenos-Aires, les combats de rue ont fait, selon les dires du gouvernement, 200 morts, 150 blessés graves, 1 000 blessés légers. 42 appareils de l'aéronavale, qui avaient participé à l'insurrection ou projetaient de le faire, se sont réfugiés en Uruguay avec environ 200 officiers et soldats.

SAMEDI 18. — Mort de M. Jules Olivier, sénateur républicain social de la Réunion dont le siège était renouvelable le 19. Né en 1891, à Apremont (Haute-Saône), M. Olivier, directeur d'école en retraite, était maire de Saint-Denis de la Réunion. Il avait été élu sénateur en novembre 1948.

A L'ÉTRANGER. — A *New-York*, clôture des entretiens des ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale les nominations suivantes par S. S. Pie XII : 19 avril 1955, nomination de M. l'abbé Ernest-Arthur Green défenseur du lien auprès de la curie archiépiscopale métropolitaine du Cap (Union sud-africaine), comme évêque résidentiel de Port-Elisabeth (*Union sud-africaine*).

Mgr Green est né le 11 mai 1915 à Johannesburg. Il commença sa philosophie à Limerick, en Irlande, et la continua à Rome, au collège de la Propagande où il passa aussi sa licence de théologie. Ordonné prêtre le 24 février 1941, il fut retenu deux ans à Rome par suite de la guerre mondiale. A son retour, il devint vicaire des paroisses de Wittabone, Observatory et Claremont, et chapelain des sourds-muets pour l'archidiocèse du Cap.

4 juin 1955. — 1. Nomination du R. P. Théophane de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus (dans le siècle Ubald Stella), des Carmes déchaussés, administrateur apostolique du vicariat apostolique de Koweit (*Arabie*), comme évêque titulaire d'Antaeopolis et vicaire apostolique de Koweit.

Mgr Stella, né le 4 juillet 1910, à Cassano d'Adda, diocèse de Crémone, entra chez des novices des Carmes déchaussés de Trezzo d'Adda, en 1926. Ordonné prêtre le 28 octobre 1932, il fit du ministère à Milan jusqu'en 1938, date où, sur sa demande, il fut envoyé au diocèse de Quilon (Inde), d'où il passa ensuite à Trivandrum des Latins. Curé dans deux districts différents, interné en octobre 1940, il revint en Italie à sa libération. En 1946, il partit comme chapelain des groupes de travailleurs italiens de l'Etat de Koweit (Golfe Persique). En 1943, il devint le premier titulaire de la préfecture apostolique de ce nom, et l'année suivante, la préfecture devenant vicariat, il en fut nommé administrateur.

2. Nomination du R. P. Adam Koszlowiecki, S. J., administrateur apostolique du vicariat apostolique de Lusaka (Afrique centrale britannique, *Rhodésie du Sud*), comme évêque titulaire de Diospolis inférieur et vicaire apostolique de Lusaka.

Mgr Koszlowiecki est né le 1er avril 1911, à Huta Komorowska (Pologne). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1929, il reçut la prêtrise le 24 juin 1937. En 1939, interné dans un camp de concentration, libéré en 1946, il partit comme missionnaire dans la préfecture apostolique de Lusaka. La préfecture ayant été élevée au rang de vicariat en 1950, il en fut nommé administrateur apostolique.

Le même bulletin signale les décrets suivants de la Sacrée Congrégation de la Propagande :

5 mai 1955. — Modification des limites entre les diocèses de Multan et de Rawalpindi (*Pakistan occidental*).

13 mai 1955. — Changement de nom du diocèse d'Ajmer qui prend celui d'*Ajmer-Jaipur*

27 mai 1955. — 1. Nomination du R. P. Auguste Delisle, de la Congrégation du Saint-Esprit, comme préfet apostolique de la nouvelle préfecture de Kabba (*Nigeria*).

2. Nomination de l'abbé Gérard Muttukumaru, du clergé séculier du diocèse de Chilaw, comme directeur national des œuvres pontificales de la Propagation de la Foi et de saint Pierre Apôtre, à *Ceylan*.

4 juin 1955. — Nomination de l'abbé Gustave Moscoso comme directeur national des œuvres pontificales de la Propagation de la foi et de saint Pierre Apôtre, dans la République de l'*Equateur*.

7 juin 1955. — Erection du séminaire régional de Kandy (*Ceylan*), confié aux Oblats de Marie-Immaculée.

8 juin 1955. — Nomination du R. P. Frédéric Dwight Sackett, O. M. I., comme recteur du Séminaire de Kandy (*Ceylan*).

DIMANCHE 19. — Elections sénatoriales dans 54 départements et plusieurs pays d'outre-mer. 153 sénateurs sont élus, dont 50 nouveaux ; 128 dans la métropole et le département d'Alger ; 25 dans les départements et territoires d'outre-mer. Pas de changements politiques appréciables.

— Clôture, à Paris, du Congrès de la Fédération nationale d'Action catholique, ouvert le 17 juin, à l'occasion du 10e anniversaire de cette Fédération.

A L'ÉTRANGER. — A *Saint-Pierre de Rome*, cérémonie de la béatification des martyrs de Laval. La messe est célébrée par Mgr Fontenelle, M. Pflimlin, ministre des Finances, assiste à la cérémonie.

LUNDI 20. — M. Gilbert Grandval est nommé résident général de France au Maroc. M. Grandval est né à Paris, le 12 février 1904, d'une famille de souche alsacienne. Il était directeur commercial d'une entreprise d'industries chimiques lorsque la guerre éclata. Pilote de tourisme, il fut mobilisé comme sous-lieutenant pilote. Entré dans la Résistance dès juillet 1940, membre du Comité directeur de C. D. L. R., puis chef des F. F. I. de l'Est de la France, il est nommé délégué militaire de cette région, puis officier des opérations avec le grade de colonel. A la Libération, il est confirmé dans son grade et assure le commandement de la 20e région militaire. Le 30 août 1945, il est nommé gouverneur de la Sarre, puis, en 1948, haut-commissaire de France dans ce pays, et enfin, en 1952, chef de la mission diplomatique en Sarre avec rang d'ambassadeur.

— M. Jacques Féron (ind.-A. R. S.) est élu président du Conseil municipal de Paris, au deuxième tour de scrutin, par 46 voix contre 9 à M. Salles (S. F. I. O.), 6 à M. Ruais (R. P. F.), 26 à M. Bossus com.), et une à M. Ulver, qui n'était pas candidat. Le nouveau président du Conseil municipal est né à Houilles, le 12 janvier 1912. Ingénieur, il a fait sa carrière dans l'industrie automobile. Combattant de la dernière guerre, après avoir assumé le secrétariat général du parti républicain de la liberté, il fut élu conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, en octobre 1947, sur une liste R. P. F. et réélu en 1953 sur une liste indépendants-A. R. S. Ancien vice-président du Conseil municipal (1950-1951), il occupait le poste de syndic depuis novembre 1951.

MARDI 21. — Rentrée du Parlement.

— La police d'Alger arrête M. Paul Caballero, secrétaire général du parti communiste algérien. Il avait été condamné, le 25 mars 1954, à un an de prison pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Le délai d'opposition était expiré.

— L'Institut nomme M. Paul Léon, de l'Académie des beaux-arts, conservateur du Musée Condé, à Chantilly. Il succède à l'amiral Lacaze dans cette charge qu'il assumera avec MM. Henry Bordeaux et Marcel Aubert. Le peintre Jean-Gabriel Domergue est également nommé conservateur du Musée Jacquemart-André, en remplacement de M. Pougheon, décédé.

A L'ÉTRANGER. — Dix terroristes européens, dont six policiers et une femme, sont arrêtés à Casablanca.

MERCREDI 22. — Le Dr Huet (S. F. I. O.), maire d'Asnières, est élu dès le premier tour de scrutin, par 81 voix contre 55 à M. Marrane (com.) et 5 abstentions, président du Conseil général de la Seine, en remplacement de M. Jouy (R. P. F.). Le Dr Huet est né à Nouméa, le 17 juillet 1900. Professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris, fondateur et secrétaire général du Centre d'études et de recherches gérontologiques, secrétaire général de l'Association nationale des conseillers généraux de la santé, créateur de la banque municipale du sang d'Asnières, le Dr Huet est conseiller général de la Seine et conseiller municipal d'Asnières depuis 1945.

— Le couvre-feu est étendu à l'ensemble du département de Constantine.

— Le rabbin Meyer Jais est élu grand rabbin de Paris en remplacement du grand rabbin Kaplan. Le nouveau grand rabbin est actuellement à la tête de la synagogue de la rue Chasseloup-Laubat, à Paris. Il a été tour à tour aumônier de l'état-major du front tunisien, du 19e corps et de la première armée entre 1939 et 1945. Il dirige, depuis 1946, l'aumônerie israélite de l'armée de terre.

— Violentes bagarres à Saint-Nazaire, où 12 000 métallurgistes sont en grève. 3 500 grévistes dans la sidérurgie, à Homécourt.

— Mort à Evian de M. Paul Becquerel, professeur honoraire de Faculté, correspondant de l'Académie des sciences, neveu de Henri Becquerel, qui découvrit la radio-activité, petit-fils et arrière-petit-fils des physiciens Edmond et Antoine Becquerel. Né à Paris en 1879, il se distingua par ses travaux de biologie. En 1928, il fut nommé professeur de botanique à la Faculté des sciences de Poitiers et directeur de la station de biologie végétale.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, démission du Cabinet Scelba.

— Ho Chi Minh quitte *Hanoï* pour se rendre à Moscou, via Pékin.

JEUDI 23. — M. Edgar Faure est élu président de la délégation permanente du rassemblement des gauches républicaines (R. G. R.).

— Les ouvriers métallurgistes des chantiers de Saint-Nazaire reprennent leur travail interrompu pendant quarante-huit heures.

— Vastes opérations de police en Algérie. A Constantine, 150 arrestations et plusieurs centaines de suspects appréhendés. 40 personnes arrêtées à Alger, dont le Dr Lamine Debaghine, ancien député.

A L'ÉTRANGER. — Arrestation, pour actes de contre-terrorisme, à *Casablanca*, de M. Voiron, commissaire principal adjoint au chef des renseignements généraux.

— A *Helsinki*, ouverture du Congrès mondial de la paix.

— En *Argentine*, démission collective du Cabinet pour permettre à Peron de remanier son gouvernement.

— Arrivée à *Varsovie*, où il séjournera trois jours, de M. Nehru, venant de Moscou.

VENDREDI 24. — Voyage officiel du président de la République et de Mme René Coty, à Marseille.

— A Versailles, clôture du IIe Congrès de l'Union culturelle, ouvert le 22. Une centaine de délégués y ont représenté 23 nations. Les problèmes touchant la télévision, la radio et la presse y ont été abordés.

— Le prix littéraire de Chamonix est attribué à M. Bernard Pierre pour son livre : *Une montagne nommée Num-Jum*.

SAMEDI 25. — A L'ÉTRANGER. — Clôture, à *Florence*, du IVe Congrès de la paix et de la civilisation chrétienne, ouvert le 19 : 45 nations représentées. Le P. Daniélou, S. J., et François Mauriac ont représenté la France. Le thème du Congrès était : « Espérance théologale ; espoir humain ».

DIMANCHE 26. — A Blois, clôture du Congrès fédéraliste ouvert le 25.

A L'ÉTRANGER. — En *Italie*, M. Antonio Segui, démocrate-chrétien pressenti par M. Gronchi, président de la République, accepte de former le nouveau gouvernement.

LUNDI 27. — Attribution du prix de Paris 1955 à Mme Michèle Brunet pour son roman : *L'aube du troisième jour.*

A L'ÉTRANGER. — Annonce de la nomination de Mgr Pirozzi, de la Secrétairerie d'Etat, au poste d'observateur du Saint-Siège auprès de l'*U. N. E. S. C. O.*, à Paris, en remplacement de Mgr Sensi, récemment nommé nonce apostolique à Costa-Rica.

— Annonce de la mort de Mgr Jalbrzykowski, archevêque de *Wilna*, doyen d'âge de l'épiscopat polonais. Né le 7 février 1876, il occupait le siège de Wilna depuis 1926.

MARDI 28. — Le grand prix de Rome de sculpture est décerné à M. Raoul Henriques-Raba, né le 5 mai 1930, à Neuilly-sur-Seine.

— Le prix du Roman populiste est attribué à M. René Masson pour son roman : *Les compères de miséricorde.*

— L'Assemblée nationale élit six nouveaux sénateurs : MM. Gros (ind.) et Léonetti (S. F. I. O.), sénateurs sortants, et le général Béthouart (M. R. P.) représenteront au Luxembourg les Français du Maroc, et MM. Longchambon (R. G. R.), Ernest pezet (M. R. P.) et André Armengaud (ind.), les Français résidant à l'étranger.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Rome*, du procès de béatification du Pape Pie IX. Le tribunal, présidé par Mgr Van Lierde, sacriste de Sa Sainteté, compte parmi ses membres Mgr Fontenelle.

— En *Argentine*, le secrétaire général de la C. G. T., M. Vuletich, et plusieurs ministres hostiles à l'Eglise abandonnent leurs charges.

— Mort, à l'âge de 52 ans, de Mgr Jean Dieter, Mariste, qui avait été sacré, le 19 mai 1954, évêque titulaire de Gerafi et vicaire apostolique de l'archipel des Navigateurs (*Samoa*).

MERCREDI 29. — *L'Osservatore Romano* annonce que S. S. Pie XII a nommé M. le chanoine Jacques Ménager évêque titulaire d'Antioche-la-Mineure et auxiliaire de Mgr Renard, évêque de Versailles. Mgr Ménager est né à Anor, diocèse de Cambrai, le 24 juillet 1912. D'abord élève du collège des Jésuites d'Amiens, il entra en 1929 au Grand Séminaire de Versailles, alors que sa famille venait s'installer à Bougival. Ordonné prêtre le 29 juin 1936, pourvu d'un poste d'aumônier pour raisons de santé, il obtient le lectorat en philosophie en juin 1938, après des études à l'Institut catholique. Il devient alors professeur de philosophie au Grand Séminaire de Versailles. En 1947, il est nommé curé doyen de Houdan, qu'il quitte en 1954, lorsque Mgr Renard le nomme vicaire général et directeur des œuvres.

— S. Exc. Mgr Louis, évêque de Périgueux, confère l'ordination sacerdotale au général Teissier de Marguerittes, ancien compagnon d'armes du général de Gaulle.

— Le premier grand prix de Rome de peinture est décerné à M. Paul Ambille, né le 23 décembre 1930, à Béziers, et celui de musique à M. Pierre-Max Dubois.

— Le Conseil de la fondation Singer-Polignac décerne son prix de 3 millions de francs à M. Jean Rostand pour l'ensemble de son œuvre.

JEUDI 30. — A Asnières, XLVII[e] Congrès national de la S. F. I. O. Les parlementaires du parti exclus pour leur hostilité à la C. E. D. et aux accords de Paris sont réintégrés.

— Le prix des Ambassadeurs est décerné à M. Marcel Brion pour son livre sur Schuman.

— M. Ngo Trit Thu, originaire de Hué, reçoit le grand prix de Rome d'architecture.

A L'ÉTRANGER. — Scandale financier à *Monaco*. A la suite d'opérations aventureuses, le Conseil national exige la démission de plusieurs hautes personnalités impliquées dans la gestion de la « Société monégasque de banque et de métaux précieux ».

— Mort, à *New-York*, de l'inventeur et ingénieur français André Planiol. Né à Rennes le 15 octobre 1893, il entreprit des études sur l'aérodynamique. Conseiller technique du ministère de l'Air, il publia de nombreux articles scientifiques et, pendant quatorze ans, fut professeur sans chaire au Conservatoire des arts et métiers. Il inventa un nouveau modèle de compresseur pour avion et introduisit la technique des volets à angle variable pour compresseurs. Il fonda la Compagnie Turbomeca, qui est devenue l'une des principales entreprises européennes de moteurs à réaction de petite et de moyenne puissance. Il a joué aux Etats-Unis un rôle de premier plan dans la mise au point des compresseurs et des turbines modernes.

7 août 1955. — N° 1 205. — Nouvelle série : N° 292

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. — *Le directeur* : A. MICHELIN.